

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

226^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du jeudi 7 mai 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

1. Actualisation de la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 (p. 4275)

DISCUSSION DES ARTICLES
(*suite*) (p. 4275)

Rappel au règlement (p. 4275)

M. Laurent Jacobelli

M. le président

Article 1^{er}
et rapport annexé
(*suite*) (p. 4276)

Amendement n° 223

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants

Amendement n° 718

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Amendements n°s 535, 536, 224, 728, 138, 252, 129, 500 rectifié, 617

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées

Article 1^{er} *bis* (p. 4281)

M. Bastien Lachaud

Amendement n° 246

Après l'article 1^{er} *bis* (p. 4282)

Amendement n° 378

Article 2 (p. 4283)

M. Emeric Salmon

M. Bastien Lachaud

Amendements n°s 225, 638, 226, 576, 227, 228

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants

Amendements n°s 229, 230, 231, 392, 729

Après l'article 2 (p. 4292)

Amendement n° 232

Article 3 (p. 4292)

M. Bastien Lachaud

Amendements n°s 235, 236, 237

Rappel au règlement (p. 4294)

M. Bastien Lachaud

Suspension et reprise de la séance (p. 4294)

Article 3
(*suite*) (p. 4294)

Après l'article 3 (p. 4294)

Amendement n° 574 rectifié

Article 4 (p. 4295)

M. Bastien Lachaud

Amendements n°s 487 deuxième rectification, 484, 238

Après l'article 4 (p. 4296)

Amendement n° 77

Article 4 *bis* (p. 4297)

M. Bastien Lachaud

Article 4 *ter* (p. 4297)

Amendement n° 715

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4298)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n^{os} 2630, 2695 rectifié).

DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 223 à l'article 1^{er} et au rapport annexé.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour un rappel au règlement.

M. Laurent Jacobelli. En vertu de l'article 50 du règlement, relatif aux jours de séance, j'observe que nous ne sommes, vous compris, monsieur le président, que dix-sept députés présents dans l'hémicycle ce soir. Je n'en blâme aucun de mes collègues, mais bien ce Gouvernement, qui n'a pas su gérer le calendrier parlementaire.

L'examen de ce projet de loi par la commission de la défense est tombé pendant la semaine d'interruption des travaux, alors que certains de nos collègues avaient déjà planifié leurs vacances. S'ils ont été absents, ce n'est pas qu'ils ne voulaient pas travailler, mais en raison de ce problème d'organisation.

Nous avons dû travailler dans des délais tout à fait anormaux et produire des amendements dans un temps record. Même si les collègues ont fait des efforts, quel que

soit leur parti ou leur groupe, ils n'ont probablement pas pu fournir la quantité de travail qui aurait été nécessaire sur une telle question.

Alors que nous sommes dix-sept ce soir, je pense à toutes ces femmes et à tous ces hommes qui se battent pour la France et dont la mission est de nous défendre, à tous ces militaires et à tous ces civils qui travaillent pour la défense nationale. Ils se disent que l'examen de ce texte d'actualisation est mal organisé et s'en trouve bâclé. Simplement parce qu'il a fallu respecter le calendrier de communication du président de la République, qui voulait faire des annonces à l'occasion du 14 Juillet, on a procédé cul par-dessus tête, si vous me passez l'expression. Il n'est pas normal que nous travaillions dans de telles conditions.

J'ajoute que nombre de collègues passionnés de la chose militaire ne sont pas là ce soir, car demain se tient la célébration du 8 Mai. Ils se trouvent tiraillés entre deux obligations.

Mme Delphine Batho. On perd du temps, là!

M. Laurent Jacobelli. Nos militaires et nos armées méritent mieux. Pour notre part, nous poursuivrons nos efforts pour gagner du temps, en nous contentant de dire que l'amendement est « défendu » chaque fois que ce sera possible. Mais à l'impossible, nul n'est tenu. Je le redis, le Gouvernement est largement responsable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. Votre intervention fait écho à un précédent rappel au règlement. Je répète ce que j'ai indiqué précédemment : la feuille verte ayant été publiée la semaine passée, nous savions très bien que nous siégerions aujourd'hui jusqu'à minuit. Il était évident que certains députés seraient confrontés à un conflit d'agenda – la participation à la discussion du texte ce soir et la présence aux cérémonies du 8 Mai demain matin en circonscription n'étant pas toujours compatibles.

Nous avons été convoqués et nous sommes présents, mais je demande de ne pas faire grief à nos collègues de leur absence. Ils se sont mobilisés, leurs noms figurent sur les amendements, leur parole sera portée par ceux qui défendront ces amendements. J'invite chacun à faire preuve de respect et à ne pas stigmatiser l'absence de tel député ou de tel groupe ce soir.

M. Laurent Jacobelli. Ce n'est pas ce que j'ai fait!

M. le président. Vous ne l'avez pas fait, je n'ai rien dit de tel, monsieur Jacobelli.

Tenons simplement compte des raisons pour lesquelles nos collègues ne siègent pas à cette heure : ils se sont rendus dans leur circonscription pour assister à la cérémonie qui se tiendra demain dans leur commune. Plusieurs d'entre nous prendront la route cette nuit ou demain matin de bonne heure pour en faire autant.

Celles et ceux qui nous regardent n'en attendent pas moins que nous travaillions. Les commissions ont réalisé sur ce projet de loi un travail très structuré et concret.

Nous attendons tous que l'examen du texte aboutisse ; continuons à faire au mieux. Nous savons très bien que nous ne terminerons pas ce soir l'examen des amendements, mais plus nous avancerons, plus grandes seront les chances de l'achever en une seule journée – non pas lundi prochain, cette option ayant été écartée, mais peut-être le lundi suivant, dans une quinzaine de jours. Reprenons le débat posément. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

M. Sylvain Maillard. Très bien, monsieur le président ! C'est très clair !

Mme Claire Marais-Beuil. Mais tout le monde n'est pas parisien !

M. Sylvain Maillard. Mise en cause des Parisiens, une fois de plus ! *(Sourires.)*

M. le président. Je ne le suis pas non plus : je vais prendre la route à 6 heures pour rejoindre la Normandie. Et les circonscriptions d'autres collègues sont plus éloignées encore.

M. Emeric Salmon. Moi, je dois être en Haute-Saône pour une cérémonie à 10 heures !

M. le président. Je le redis, ne jugeons pas celles et ceux qui sont absents : nous sommes tous excusés en raison des cérémonies du 8 Mai. Celles et ceux qui siègent ce soir représentent les autres, la plupart des amendements étant cosignés. Avançons ! *(Mme Anne Genetet et M. Sylvain Maillard applaudissent.)*

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 223.

M. Aurélien Saintoul. Nous ne ferons pas grief à nos collègues de leur absence, mais nous regrettons tout de même de devoir légiférer en petit comité, ce qui pose problème.

M. Sylvain Maillard. Vous n'êtes que trois !

M. Aurélien Saintoul. En effet. Mais comme nous sommes beaucoup plus nombreux d'habitude, vous entendez bien que cela nous contrarie un peu.

Le présent amendement vise à augmenter la cible capacitaire pour la flotte d'avions A400M, c'est-à-dire à accroître les moyens de transport stratégiques destinés aux forces armées présentes dans les outre-mer.

Les forces armées de la Nouvelle-Calédonie (Fanc) ne disposent actuellement que d'un seul A400M – outre des Casa CN-235 vieillissants – pour couvrir tous les besoins des armées et de la population sur place.

À Mayotte, le pont aérien organisé depuis La Réunion et l'Hexagone après le passage du cyclone Chido a montré les limites des infrastructures aéroportuaires de l'île pour l'accueil des A400M, en même temps qu'il a révélé le caractère indispensable de ces avions de transport pour faire face aux catastrophes naturelles. Or, nous le savons tous, celles-ci sont appelées à se répéter, notamment dans les territoires

ultramarins, particulièrement exposés aux menaces climatiques. Dans ce contexte, il convient d'anticiper dès maintenant la hausse des besoins en transport stratégique.

Entérinée dans la loi de finances pour 2026, la commande de six A400M supplémentaires en avance par rapport au calendrier initial va dans le bon sens. Il faut toutefois accentuer cette dynamique, afin de pouvoir assurer davantage de rotations avec les territoires ultramarins.

M. le président. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Il s'agit d'un projet de loi d'actualisation. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir reconnu que la commande des six A400M supplémentaires allait dans le bon sens. Quant à l'effort que vous préconisez, il devra effectivement être étudié lors de l'élaboration de la prochaine loi de programmation militaire (LPM). Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je remercie la ministre d'avoir relevé la parfaite honnêteté intellectuelle dont nous avons fait preuve en soulignant que cette commande allait dans le bon sens.

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, nous avons bien compris qu'il ne serait pas adopté. Le renforcement de ces moyens de transport n'en reste pas moins un sujet de préoccupation et un enjeu que nous continuerons de mettre en avant.

(L'amendement n° 223 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq, pour soutenir l'amendement n° 718, sur lequel je suis saisi par le groupe Les Démocrates d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Mme Geneviève Darrieussecq. Nous saluons l'augmentation, prévue dans le texte, de la cible capacitaire pour la flotte d'A400M. Cependant, les missions vont devenir plus importantes et plus diverses. Or certains équipements importants pour ces aéronefs – notamment les capacités d'autoprotection – sont manquants, insuffisants ou non opérationnels.

Nous souhaitons donc inscrire dans le rapport annexé qu'une attention particulière doit être accordée aux capacités d'autoprotection. Lors des auditions conduites dans le cadre de la mission d'information sur la mobilité stratégique en Europe et dans les territoires ultramarins, il a été confirmé qu'il s'agissait d'équipements essentiels mais que seule une minorité de la flotte d'A400M en était équipée.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées*. Madame la ministre Darrieussecq, votre amendement soulève un problème dont l'importance est bien connue – pensons par exemple aux opérations d'évacuation Sagittaire, depuis le Soudan, ou Apagan, depuis Kaboul, lors desquelles les capacités d'auto-protection de nos A400M se sont révélées d'une importance extrême. L'objectif de disposer d'A400M équipés de nouvelles capacités – pas seulement d'autoprotection ; des tests sont réalisés pour développer d'autres capacités, par exemple celle de lancer des drones – a tout son sens.

Pour avoir exercé d'éminentes fonctions, vous savez qu'il est toutefois assez difficile, dans une LPM, de descendre dans un tel niveau de granularité. La commission a émis un avis défavorable, mais vu l'intérêt de la question que vous soulevez, les rapporteurs s'en remettent à la sagesse de l'Assemblée – ce qui n'est pas réglementaire. À titre personnel, je donne même un avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, *ministre déléguée*. Madame la ministre, ce que vous dites est juste. L'amendement est d'ailleurs en grande partie satisfait, puisque nous prenons en compte les éléments que le rapporteur vient d'évoquer. Les capacités d'autoprotection jouent un rôle majeur sur les théâtres contestés, tout comme les capacités de ravitaillement. Des études sont en cours en ce qui concerne les drones. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je salue l'arrivée de la ministre. (*Murmures sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Mme la ministre était présente cet après-midi. Poursuivez, monsieur Lachaud.

M. Bastien Lachaud. La dernière fois que j'étais là,...

M. Emeric Salmon. Il y a longtemps !

M. Bastien Lachaud. ...une autre ministre était au banc.

M. le président. On apprécie votre courtoisie.

M. Bastien Lachaud. Merci, monsieur le président. La ministre vient de s'en remettre à notre sagesse sur un amendement qu'elle juge satisfait. Jusqu'à présent, on demandait le retrait de tels amendements.

J'aimerais en outre obtenir une précision de la part du rapporteur. Lorsque l'on propose des augmentations de crédits, il soutient la plupart du temps qu'il faut prendre l'argent ailleurs puisqu'il n'est pas possible de tout faire dans le cadre du budget. J'aimerais donc savoir où le rapporteur compte prendre l'argent pour financer ces nouvelles capacités pour les A400M – que j'estime en effet nécessaires.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur*. En général, lorsque nous discutons de cibles capacitaires, cela renvoie à une question de format et les budgets en jeu sont colossaux. En l'occurrence, nous envisageons des améliorations dont les coûts ne sont absolument pas du même ordre. Vous êtes trop intelligent, monsieur Lachaud, pour faire celui qui ne comprend pas.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 718.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	43
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Pour l'adoption	31
contre	8

(*L'amendement n° 718 est adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 535.

M. Julien Limongi. Par cet amendement, nous entendons éviter que le programme d'avion de transport d'assaut du segment médian (Atasm), dit encore FMTC, ne soit reporté indéfiniment. Nous souhaitons qu'il soit intégré à la prochaine LPM. Vous ne pourrez donc pas invoquer, monsieur le rapporteur, un problème budgétaire ou une altération du format.

Nous avons besoin d'un appareil pour succéder au Casa, qui arrivera en fin de vie entre 2035 et 2037. Il faudrait donc lancer rapidement ce programme. L'échéance doit être non pas « au-delà de 2035 », comme vous le prévoyez, mais en 2035 au plus tard.

D'ailleurs, madame la ministre, pouvez-vous nous faire part de vos ambitions pour cet avion ? S'agira-t-il d'un A200M de nouvelle génération ? D'un nouveau Casa ?

Ces nouveaux appareils sont indispensables, comme le montre un exemple très parlant que j'ai donné en commission : le Casa actuel n'a pas une autonomie suffisante pour relier La Réunion à Mayotte sans faire escale à Madagascar au retour. Or il n'est pas certain que le contexte politique malgache nous permettra toujours de nous y ravitailler.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur*. Il est évident que les Casa rendent des services importants, mais ces appareils sont en mesure de voler jusqu'en 2040. L'ambition consiste à se projeter tout en tenant compte des véritables échéances. J'émet un avis défavorable, car le tempo proposé n'est pas le bon.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, *ministre déléguée*. Ma réponse est peu ou prou la même que celle du rapporteur. Les Casa rendent encore beaucoup de services. Il est vrai qu'il faudra prévoir leur remplacement – nous y réfléchissons, bien sûr –, mais le calendrier que vous proposez n'est pas le bon. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Nous avons déjà débattu de ce type d'avion et de l'Atasm. La ministre Vautrin avait affirmé, de manière très catégorique, que le programme existait. En réalité, il est dans les cartons. Il est loin d'être financé et il n'y a pas encore de calendrier. De là à ce qu'il soit opérationnel...

Nous savons que les Casa seront retirés du service vers 2040, soit dans quatorze ans. Or c'est la durée minimale dont nous avons besoin pour développer un avion. Pour l'A400M, il aura fallu vingt ans !

Pour ma part, je prends l'exemple de la Polynésie française : lorsque l'armée est réquisitionnée par les autorités en place pour des évacuations sanitaires depuis certains atolls où il n'y a pas de piste en dur, seul le Casa peut atterrir. Le jour où nous ferons face à une rupture capacitaire en Casa, il faut nous attendre à un problème sanitaire en Polynésie – ce n'est pas acceptable.

(L'amendement n° 535 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur amendement n° 224, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 536 de M. Julien Limongi est défendu.

(L'amendement n° 536, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 224.

M. Arnaud Saint-Martin. Il vise à compléter l'alinéa 89 du rapport annexé par une disposition invitant à analyser les raisons et à tirer les conséquences de l'échec des programmes Patroller et Eurodrone, tous deux abandonnés en rase campagne sans plus d'explications. Sans refaire l'histoire du programme Eurodrone, celui-ci a été proposé en 2013, a été lancé en 2022 et s'est enlisé depuis. Il a coûté cher. Le design technique de l'engin – 10 tonnes, 26 mètres d'envergure, 17 mètres de long – ne correspond plus du tout au format des drones utilisés depuis la guerre en Ukraine. Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace a lui-même convenu qu'il n'était pas adapté aux usages prévus.

Nous souhaitons réinvestir les éventuelles économies dégagées dans la dronisation de nos armées, ce qui pourrait avoir un effet majeur. C'est tout l'enjeu de cet amendement, que je vous invite à voter.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Nous y voyons déjà clair. Le programme Patroller a connu des retards industriels et des difficultés techniques. Surtout, le retour d'expérience du conflit en Ukraine montre les avantages des petits drones sur les drones Male – drones volant à moyenne altitude et de longue endurance. Le programme Eurodrone a quant à lui été affecté par des tensions dans la coopération et par quelques divergences entre les besoins des pays partenaires. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. En complément, je précise que les éléments demandés figurent dans les rapports annuels prévus aux articles 9 et 10 de la LPM pour 2024-2030. Par ailleurs, je vous confirme que les éventuelles économies identifiées seront bien réinvesties dans la dronisation des armées, notamment dans le programme Male de théâtre. Je considère que votre amendement est satisfait. J'en demande le retrait, sans quoi mon avis sera défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Nous connaissons bien sûr les grandes lignes, présentées par mon collègue Saint-Martin, mais nous avons un appétit pour les détails, qui nous paraissent importants. D'une certaine manière, nous souhaitons lire une monographie sur l'échec de ces programmes ! Nous avons besoin d'une autopsie complète pour comprendre à quel moment et pour quelles raisons les programmes ont échoué ; pourquoi nos partenaires y ont cru pendant un temps ; pourquoi nous-mêmes avons pensé qu'il serait possible de faire converger leurs besoins et les nôtres ; à partir de quelle date nous nous sommes rendu compte que la production ne respectait plus les délais et que les besoins étaient en train de s'infléchir.

Il est étonnant que l'on découvre seulement aujourd'hui que les besoins ont changé. L'invasion de l'Ukraine, c'était il y a déjà trois ans.

M. Frédéric Petit. Quatre ans !

M. Aurélien Saintoul. Oui, quatre ans. D'ailleurs, la dronisation du champ de bataille était engagée avant cela. Si nous proposons cet amendement, c'est pour sortir des généralités et entrer dans le détail.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 224.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	51
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour l'adoption	13
contre	38

(L'amendement n° 224 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Steevy Gustave, pour soutenir l'amendement n° 728.

M. Steevy Gustave. Comme nous le savons, la lutte antidrones a vocation à être renforcée. Les retours d'expérience montrent clairement ses limites face à des menaces et à des attaques massives et évolutives à bas coût : les systèmes électromagnétiques peuvent être contournés ; l'emploi des missiles dans la durée est limité par leur coût.

Cet amendement vise à privilégier des architectures de rupture fondées sur trois leviers complémentaires : la propulsion électrique ; l'intégration de composants civils duaux ; le recours à des plateformes logicielles modulaires. Il est en effet essentiel de concilier performance opérationnelle et soutenabilité économique. En diversifiant nos chaînes de sous-traitance vers des filières duales, nous renforcerons aussi notre résilience industrielle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. J'émet un avis défavorable, car cette demande est largement satisfaite : tels sont déjà la volonté et l'engagement quotidien de la direction générale de l'armement (DGA). Par exemple, Renault, qui est une belle entreprise civile, et Turgis Gaillard se sont associées pour produire des drones MTO – munitions téléopérées –, l'objectif étant de produire 600 munitions par mois. Ce combat vaut pour de nombreuses autres entreprises.

D'ailleurs, pour mémoire, les seuls qui font des difficultés sont certains syndicats qui s'opposent au développement d'une activité duale, donc avec une dimension militaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Avis défavorable. La DGA a engagé ce travail depuis plusieurs années. Par ailleurs, veillons à ne pas introduire dans le texte trop de spécifications.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Monsieur le rapporteur, c'est quand même formidable ! Quel besoin avez-vous d'agresser les syndicats alors que nous débattons sereinement de la lutte antidrones ? Vous nous expliquez que ce sont les syndicats qui empêchent le réarmement du pays, bla bla bla. Or ils font leur travail : ils défendent la conscience des salariés, qui travaillent dans des circonstances qu'ils n'ont généralement pas choisies. Si ces derniers ne veulent pas produire d'armes, cela les regarde !

Il est tout de même cocasse que vous défendiez la clause de conscience à tout bout de champ, y compris, probablement – je ne l'ai pas vérifié en ce qui vous concerne, mais cela ne m'étonnerait pas –, pour empêcher le mariage pour tous ou le droit à mourir dans la dignité, et que là... *(Exclamations sur divers bancs. – M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. Merci, monsieur le député.

(L'amendement n° 728 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 138 de M. Frank Giletti est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Nous avons déjà évoqué ce sujet. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Certes, nous avons déjà évoqué ce sujet, mais vous n'avez toujours pas répondu à l'objection que j'avais formulée. Votre méthode consiste-t-elle à définir au fil de l'eau le nombre de Rafale Marine et celui de Rafale Air ? Si tel est le cas, vous devriez au moins en justifier la pertinence. Quitte à programmer, autant fixer le nombre de Rafale de chaque type !

(L'amendement n° 138 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 252 de M. Damien Girard est défendu.

(L'amendement n° 252, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 129.

M. Laurent Jacobelli. Je me permets de défendre cet excellent amendement de mon collègue Giletti.

Nous nous souvenons tous de la réforme de la rémunération des militaires, intervenue en 2023. À cette occasion, l'indemnité de garnison des militaires (Igar) a remplacé un certain nombre de primes. Or, à la différence de ces dernières, l'Igar est fiscalisée, ce qui se traduit dans certains foyers par une perte pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros. La crise du pouvoir d'achat affecte tout le monde, y compris les militaires. À l'heure où l'on parle de fidélisation des personnels et d'attractivité des métiers, il est nécessaire de bien comprendre où nous en sommes. C'est pourquoi nous demandons, par cet amendement, une évaluation des effets induits par ce changement dans le calcul de l'impôt, notamment de son impact sur le pouvoir d'achat. Il s'agit d'en avoir le cœur net.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Aux termes de l'article 7 de la LPM pour les années 2024 à 2030, le Gouvernement doit remettre au Parlement, avant la fin de l'année 2026, un rapport évaluant les effets de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). Le décret relatif à l'Igar requiert également la remise d'un bilan dans un délai de trois ans maximum suivant son entrée en vigueur. Le rapport que remettra le Gouvernement répondra simultanément aux deux requêtes. Il traitera notamment de l'incidence de l'Igar sur l'accès aux prestations sociales. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Au-delà de l'Igar, c'est la totalité de la NPRM qui devrait faire l'objet d'un retour devant le Parlement. Certes, une clause de revoyure est prévue, et l'échéance est imminente, mais nous n'avons aucune information sur la manière dont cette clause sera mise en œuvre : s'agira-t-il d'une simple consultation des instances consultatives du ministère des armées ? s'agira-t-il de décrets, voire d'un réexamen par le Parlement de certaines dispositions législatives relatives à la NPRM ? Nous n'avons aucune visibilité. Il serait donc de bon ton, madame la ministre, d'informer la représentation nationale : sous quelle forme le ministère entend-il honorer la clause de revoyure ? Les militaires ont de fortes attentes à ce sujet, compte tenu des nombreux effets de bord de la NPRM.

(L'amendement n° 129 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 500 rectifié de Mme Catherine Rimbart est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Cet amendement soulève d'excellentes questions. Par exemple, comment faire pour mobiliser les fonds privés des épargnants au service du financement de notre industrie de défense ? Je pose les termes du débat, étant entendu qu'il faut distinguer le financement par la dette et le financement en fonds propres.

S'agissant du financement par la dette, de grands progrès ont été réalisés, grâce à un très gros travail de la DGA et de Bercy pour lever les éléments de blocage. Je pense en particulier à une réunion de mars 2025 qui a permis de revenir sur certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) funestes.

Quant au besoin de financement en fonds propres, il a été évalué à 5 milliards d'euros dans une étude de la DGA. Selon moi, il s'élève plutôt à 10 milliards. En la matière, de très bonnes initiatives ont été prises, notamment par BPIFrance. Nous sommes tous favorables au fait d'encourager ce type de financements.

Votre amendement prévoit un certain nombre de mesures, notamment des incitations fiscales, qui ne relèvent pas du rapport annexé mais de la loi de finances. Cela dépasse largement ce que nous pouvons faire dans une loi de programmation militaire, donc si je suis favorable sur le principe, mon avis est défavorable à cet amendement, car il ne s'agit pas du bon véhicule législatif.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Je partage complètement l'avis du rapporteur : ce n'est pas le bon véhicule législatif, il faut discuter de ces mesures en loi de finances. Je tiens cependant à préciser que le dialogue de place lancé en mars de l'année dernière a fait l'objet d'un premier bilan, le 9 avril, qui est très positif. En tout cas, le signal a été entendu. Vous soulevez une très bonne question, mais la réponse doit être apportée dans un autre cadre. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. L'amendement commence par une formule curieuse : « État et entreprises privées au service de la BITD ». J'entends que l'État agisse en faveur de la base industrielle et technologique de défense (BITD), mais j'ai de sérieuses réserves à l'idée qu'il doive se mettre à son service.

Sur le fond, le rapporteur se félicite des initiatives de BPIFrance. En l'occurrence, l'une des principales, lancée en mars 2025, est le fonds d'investissement BPIFrance Défense. Or il a lamentablement manqué sa cible, puisqu'il a permis de lever 70 millions d'euros au lieu des 450 millions envisagés. Je ne suis pas de nature à me réjouir de l'échec des politiques publiques, j'acte simplement que l'idée n'était peut-être pas bonne, tout simplement. À trop vouloir imaginer que le privé va financer la défense, on passe à côté de l'essentiel. Il revient à l'État, à la puissance publique, de s'assurer du financement de la défense, parce qu'il ne s'agit pas d'un commerce normal et qu'il faut pouvoir le réguler de la façon la plus rigoureuse qui soit. Et c'est l'État qui est le meilleur acteur pour cela.

(L'amendement n° 500 rectifié n'est pas adopté.)

M. le président. Sur l'article 1^{er} et le rapport annexé, je suis saisi par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 617.

M. Laurent Jacobelli. Nous allons parler de Safe – Agir pour la sécurité de l'Europe ou *Security Action for Europe* – car c'est un sujet que nous aimons bien ! L'annexe contient un glossaire dans lequel on trouve le terme Safe, et il y est expliqué de manière un peu frauduleuse : on dit que l'emprunt pourrait atteindre jusqu'à 150 milliards d'euros

et cela donne presque l'impression que c'est pour chaque État, alors que c'est la somme totale. Bref, vous le présentez sous ses meilleurs atours.

Je rappelle que l'argent magique et gratuit n'existe pas. Créer une dette européenne en plus de la dette française n'est pas forcément une très bonne idée. L'argent emprunté pour être réalloué aux États par l'Union européenne fera concurrence sur le marché des liquidités aux emprunts de la France, qui est dans une situation économique lamentable et historiquement grave, avec 3 500 milliards d'euros de dette.

Nous sommes pris entre le marteau et l'enclume. Nous sommes un pays tellement endetté qu'il n'est plus attractif aujourd'hui pour les investisseurs. Alors, que faisons-nous ? Nous nous retournons vers maman Ursula et nous lui demandons d'emprunter pour nous. Mais cela nous fait entrer dans un cercle vicieux, et c'est cette même maman Ursula qui décidera quels sont les bons investissements, ce qui est une perte de souveraineté... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Monsieur Jacobelli, je disais qu'une bonne communication est une bonne répétition, je vais donc répéter une fois encore ce que j'ai expliqué lors de nos fréquents débats sur Safe. De quoi s'agit-il ? D'un emprunt dû par les États qui, parce qu'il est garanti par l'Union européenne, est contracté aujourd'hui à un taux plus intéressant que celui que la France peut obtenir. Lorsque vous avez la possibilité de réaliser une bonne affaire, faut-il se l'interdire simplement pour des raisons idéologiques ? Ma réponse est non, vos corapporteurs sont pragmatiques.

Il faut arrêter de faire peur aux gens. À aucun moment nous ne sommes obligés de passer par Safe ; à aucun moment l'Europe ne nous impose de faire appel à Safe. Des priorités sont fléchées par l'Europe, et nous avons recours à Safe si cela correspond à nos intérêts, sinon nous ne l'utilisons pas. Vous avez une obsession à ce sujet ! Vous savez que vos corapporteurs sont des défenseurs ardents de la souveraineté. Franchement, c'est une mauvaise querelle pour une mauvaise cause, et ne parlez pas que de la situation financière de la France, car des États qui sont dans une situation budgétaire bien meilleure que la nôtre font eux aussi appel à Safe. Avis défavorable. *(M. François Cormier-Bouligeon applaudit.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. En refusant d'utiliser Safe, nous nous priverions d'un outil. Nous avons été fer de lance et nous nous sommes battus pour imposer des critères de préférence européenne : 65 % de la valeur des composants doit provenir de l'Union européenne ; pour les programmes les plus complexes, l'autorité de conception doit être établie dans l'Union. Certes, ces critères ne vous satisferont pas, je n'en doute pas.

Dans le domaine de la défense, les États aiment travailler dans un cadre interGouvernemental, et des coalitions vont se créer sur des segments essentiels qui correspondent à nos besoins, puisqu'ils sont définis souverainement. Nous pouvons agréger des États autour de nous, ce qui peut être favorable à l'industrie française. Avis très défavorable.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Jacques, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées*. J'ajoute à ce qui a été excellemment dit par la ministre et le rapporteur que ces investissements pour la défense – cette année, 90 % des crédits de paiement sont prévus à cette fin – irriguent les territoires français, ce qui représente des emplois pour notre pays. L'investissement dans la défense est toujours bon. Si nous pouvons en plus le faire avec des taux préférentiels, c'est bénéfique pour notre pays.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Ce débat mérite d'avoir lieu, car nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de discuter de cet instrument financier important. En effet, madame la ministre, nous ne sommes pas ravis par les critères : 35 % de composants qui peuvent être achetés à des pays non européens, c'est beaucoup ; c'est selon nous une porte d'entrée pour de nombreux chevaux de Troie. Mais je ne vais pas m'attarder sur ce point.

En revanche, je constate que le Rassemblement national adopte totalement le narratif qui dramatise l'endettement français. Il y a une arrière-pensée, car dans les faits, Safe n'est pas un instrument qui va conduire à de l'endettement *stricto sensu* ; c'est une facilité d'emprunt, ce qui n'est pas la même chose. Pourquoi le Rassemblement national fait-il cela ? Tout simplement parce qu'il va bien falloir qu'il justifie son programme d'austérité et pro-patronal. Personne n'est dupe : aujourd'hui, vous prenez l'Europe comme prétexte pour orienter votre politique pro-patronale ; demain, vous ferez l'inverse. Nous avons bien compris... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Vous êtes particulièrement gonflé monsieur Saintoul ! D'où tenez-vous que nous ferions un programme d'austérité ? Au contraire, nous allons défiscaliser, abolir des normes, rendre du pouvoir d'achat aux Français – l'inverse de ce que vous voudriez faire en bons soviétiques.

Pour en revenir à Safe, il est tout de même gênant d'avoir une facilité d'emprunt et d'achat de produits qui peuvent être non européens à hauteur de 35 %. Si vous m'aviez dit qu'il y aurait une garantie, que cela servirait à la BITD française et que des pays feraient des emprunts pour acheter français, italien ou allemand, j'aurais trouvé qu'il y avait quelque chose à prendre. Mais vous allez laisser filer 35 % du marché ! Pire encore, de petits malins vont créer des filiales en Europe et, par leur intermédiaire, alimenter notre territoire. D'ailleurs, vous le voyez bien, certains pays européens ne jouent pas le jeu : ils préfèrent acheter des avions américains plutôt que le Rafale. Tout cela est une chimère, la réalité vous reviendra au visage comme un boomerang, et c'est bien triste. (*M. Julien Limongi applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur*. Monsieur Jacobelli, j'essaie de comprendre votre raisonnement, et c'est compliqué – mais vous êtes sûrement beaucoup plus malin que nous. De quoi s'agit-il ? Safe est une garantie d'emprunt donnée par l'Union européenne. Donc, quand la garantie n'est pas activée, dites-moi ce que cela nous coûte ?

À ma connaissance, rien. Donc, quand nous, Français, en faisons usage, nous achetons des produits très majoritairement français. Pour le reste, cela ne représente aucun coût. Et nous sommes quand même sûrs que nos alliés achètent 65 % de composants européens. Franchement, je ne comprends pas votre acharnement.

M. Sylvain Maillard. Ils n'aiment pas l'Europe !

(*L'amendement n° 617 n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des amendements à l'article 1^{er} et au rapport annexé. (« Ah ! » et *applaudissements sur quelques bancs.*) Bravo à toutes et tous !

M. Sylvain Maillard. Quatre jours pour y parvenir !

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er} et le rapport annexé, tels qu'ils ont été amendés.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	55
Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21
Pour l'adoption	40
contre	0

(*L'article 1^{er} et le rapport annexé, amendés, sont adoptés.*)
(*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR ainsi que sur les bancs des commissions.*)

M. le président. Sur l'amendement n° 378, je suis saisi par le groupe Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Article 1^{er} bis

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. L'article 1^{er} bis est issu d'un amendement adopté en premier lieu par la commission des finances. Je m'étonne qu'il ait fallu un amendement des députés pour ajouter cet article, qui n'est, au demeurant, qu'une demande de rapport. Cet article demande que l'on examine s'il est avantageux ou non pour la France de faire jouer la clause dérogatoire nationale, validée par le Conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025, qui permet d'exclure les dépenses de défense, dans la limite de 1,5 % du PIB, du calcul du déficit autorisé par les critères européens.

Bien qu'elle soit visée par une procédure pour déficit excessif, la France n'a pas encore activé cette clause dérogatoire, alors que seize pays de l'Union européenne l'ont fait. Nous ne comprenons pas pourquoi le Gouvernement a choisi de ne pas activer cette clause et de laisser la France subir les mesures pour déficit excessif.

Nous allons évidemment voter pour cet article, mais il ne s'agit, je le répète, que d'une demande de rapport. Puisque la ministre est au banc, peut-être pourrait-elle nous expliquer pourquoi le Gouvernement n'a pas activé cette clause dérogatoire ?

M. le président. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 246.

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il est rédactionnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Avis favorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je ne veux pas laisser passer l'occasion de répéter la question que vient de poser mon collègue : pourquoi la France n'a-t-elle pas immédiatement demandé l'activation de cette clause dérogatoire ?

Tout le monde sur ces bancs soutient que la France contribue à la protection de l'Europe, notamment par la dissuasion et les effets que la simple existence de celle-ci induit. Et sans que cela soit une atteinte à la souveraineté. Pour votre part, vous avez réaffirmé la dimension européenne des intérêts vitaux de la France. Indépendamment de cette notion, tout le monde reconnaît que la capacité de la France à se défendre confère depuis longtemps une forme de sécurité au continent.

La France aurait dû faire valoir depuis longtemps que les investissements qu'elle consent, notamment pour sa dissuasion, devraient être sortis du décompte du déficit budgétaire. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Je prends un bref moment pour vous répondre.

M. Bastien Lachaud. Merci !

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. La France réalise des investissements de long terme dans sa défense, et vous avez raison d'en parler. C'est un sujet que l'on oublie trop souvent lorsque l'on se prête à des comparaisons, notamment de points de PIB. Cela mérite effectivement d'être rappelé.

D'autre part, je ne crois pas, encore moins dans la période actuelle, que l'on puisse opposer la réduction du déficit à la défense de notre pays car, dans les deux cas, il s'agit de notre souveraineté.

Enfin, je vous dirai, pour justifier la position du Gouvernement, que de toute façon les marchés ne s'y seraient pas trompés et cela n'aurait rien changé.

Mme Natalia Pouzyreff. Voilà !

(L'amendement n° 246 est adopté.)

(L'article 1^{er} bis, amendé, est adopté.)

Après l'article 1^{er} bis

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 378 portant article additionnel après l'article 1^{er} bis.

Mme Anna Pic. Alors que deux récents rapports parlementaires soutiennent l'ambition de muscler la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), nous plaidons pour l'élaboration d'une stratégie française pour le développement d'une industrie de défense européenne. C'est ce que prévoit cet amendement.

Cette stratégie déclinera notamment les domaines de coopération prioritairement ciblés afin de crédibiliser un épaulement conventionnel coordonné entre Européens ainsi que les mesures prévues pour améliorer l'accès des acteurs français, privés comme publics, aux financements européens de défense.

La récente création du plateau Europe par la DGA, que nous avons appelée de nos vœux dans un amendement de notre groupe au projet de loi de finances (PLF) pour 2026, souligne la nécessité de clarifier la façon dont les acteurs français doivent s'organiser pour renforcer l'efficacité et la cohérence de leur action au niveau européen.

En outre, la rédaction d'un nouveau livre blanc, à laquelle le Parlement devra être associé en amont, impose une réflexion stratégique approfondie sur les enjeux de défense à l'échelle européenne.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. En réalité, c'est déjà le cas. L'amendement étant satisfait, j'y suis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Vous avez raison, madame la députée : nous devons avoir une approche et une lecture européennes de ces enjeux mais, le rapporteur vous l'a dit, c'est déjà le cas. La DGA vient d'installer un plateau Europe et nous avons beaucoup travaillé à renforcer notre influence, comme en témoignent tous les documents stratégiques européens qui fixent des priorités capacitaires pour la BITDE.

Enfin, nous parlons de l'industrie de défense européenne : il serait étrange que la France publie une stratégie à ce sujet. Il vaut mieux la soutenir directement au niveau européen plutôt que de prescrire pour les autres. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Nous n'opposons pas l'idée de réduire les déficits à l'engagement de la clause dérogatoire. N'hésitez pas à réduire les déficits, nous avons plein d'idées à vous soumettre, par exemple la taxation des super-riches ! La justice fiscale est un bon moyen de réduire les déficits.

M. Laurent Jacobelli. Et faire des économies, ça ne vous dirait rien ?

M. Aurélien Saintoul. D'autre part, rien ne nous empêche de décider de sortir de la finance de marché et de la dette de marché,...

Mme Natalia Pouzyreff. Oh là là !

M. Aurélien Saintoul. ...mais c'est un autre débat.

Pour ce qui est de l'amendement, je regrette tout d'abord la formulation malheureuse de « stratégie française pour l'industrie de défense européenne » – si nous en avions une pour l'industrie de défense française, ce serait déjà bien, mais le Gouvernement ne le fait pas. J'ai demandé en vain qu'on nous explique en détail combien les 36 milliards supplémentaires prévus dans ce projet de loi allaient créer d'emplois, d'usines, de sites de production. En revanche, nous avons bien évidemment besoin d'une stratégie de la France en Europe, tournée vers ses partenaires européens, pour déterminer avec qui les partenariats seraient les plus solides.

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic.

Mme Anna Pic. Nous prenons bonne note du fait que la DGA dispose désormais d'un plateau Europe. Pour autant, la stratégie n'est pas définie – c'est un constat unanime des industriels que nous avons auditionnés. La réflexion reste à engager, et il serait important que nous y contribuions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 378.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	52
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour l'adoption	6
contre	44

(L'amendement n° 378 n'est pas adopté.)

Article 2

M. le président. La parole est à M. Emeric Salmon.

M. Emeric Salmon. L'article 2 appelle de notre part plusieurs remarques de fond. Tout d'abord, cette actualisation de la programmation militaire doit être regardée pour ce qu'elle est réellement : une mesure d'urgence destinée à corriger une programmation initiale qui était, dès son adoption en 2023, insuffisamment calibrée face à la dégradation rapide du contexte stratégique.

Depuis le début, le groupe Rassemblement national a donné l'alerte sur les failles capacitaires de notre modèle d'armée : insuffisance des stocks de munitions, fragilité des chaînes logistiques, faiblesse des formats, difficultés d'entraînement et tensions sur les capacités de soutien.

À l'époque, ces alertes étaient souvent minimisées. Nous prenons acte de l'effort budgétaire supplémentaire proposé. Oui, la remontée en puissance de nos armées exige des moyens supplémentaires. Oui, la situation internationale impose d'accélérer le réarmement de la France. Sur ce point, nous sommes favorables aux surmarchés budgétaires prévus.

Mais il y a un grave problème de sincérité financière du projet de loi présenté. Dès 2023, notre groupe avait exprimé de fortes réserves sur la dépendance de la LPM à des ressources extrabudgétaires dont le caractère incertain apparaissait évident. Nous avons considéré que ces hypothèses de financement étaient fragiles et peu crédibles.

Aujourd'hui, des interrogations sur la soutenabilité et la sincérité budgétaires du texte sont reprises bien au-delà de notre groupe. Cette situation démontre que la construction de la précédente LPM était imparfaite et qu'elle reposait sur des paris financiers hasardeux.

Le groupe Rassemblement national ne votera pas contre cet article car il est nécessaire de faire un effort pour nos armées. Cependant, nous ne pouvons pas non plus cautionner une méthode qui conduit à réparer dans l'urgence les insuffisances du texte voté hier. Nous nous abstenons donc.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Nous avons passé de longues heures à examiner l'article 1^{er} et le rapport annexé mais il ne faut pas oublier que l'article 2 est fondamental, puisqu'il prévoit l'engagement de 36 milliards d'euros de dépenses supplémentaires sur quatre exercices budgétaires, de 2026 à 2030, ce qui représente une hausse du budget des armées de 5 à 6 milliards par an. Cet article intègre ainsi les surmarchés annoncés par Emmanuel Macron dans son discours du 13 juillet dernier. Surtout, Emmanuel Macron avait déclaré, dès mars 2025, que ces augmentations se feraient sans que les impôts soient augmentés. Dès lors, ces marches budgétaires servent à la rhétorique du Gouvernement visant à opposer les dépenses militaires aux autres dépenses, notamment les dépenses sociales, celles dédiées aux services publics ou à la planification écologique.

Or c'est ce qui pose le plus gros problème : comment voulez-vous que les Français acceptent autant de dépenses si vous leur expliquez qu'il n'y a pas d'argent pour le reste ? Le fait est que 56 % des Français s'opposent à une augmentation de ces dépenses budgétaires tant que les dépenses pour les services publics n'augmenteront pas également. Vous ne pouvez pas réarmer le pays, préparer le pays à la guerre, comme vous souhaitez le faire, sans qu'il y ait une acceptation de ces mesures par le peuple.

D'ailleurs, Roosevelt, en 1940, ne s'y était pas trompé puisqu'il voulait taxer la plus haute tranche de l'impôt sur le revenu au-delà de 100 %. Le Congrès américain lui a tout de même fait remarquer que ce serait excessif et qu'il ferait mieux de se contenter de plus de 90 %, ce qui restait largement acceptable. *(M. Aurélien Saintoul applaudit.)*

M. le président. Nous en venons aux amendements à l'article 2.

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 225.

M. Bastien Lachaud. Il s'agit d'un amendement de précision. La LPM votée en 2023 indiquait que le montant des besoins physico-financiers s'élevait à 413,3 milliards d'euros. Par ailleurs, elle prévoyait initialement 13 milliards d'euros de ressources extrabudgétaires. Cependant, même si la ministre nous a confirmé leur existence, plus personne n'en parle ! En tout cas, nous voudrions que soit inscrit dans la loi le montant actualisé des besoins physico-financiers.

À cette fin, nous avons pris notre calculatrice : aux 413,3 milliards, nous avons ajouté les 36 milliards de cette actualisation et retiré les ressources extrabudgétaires non budgétées, ce qui donne 441,8 milliards. Vous nous direz, madame la ministre, si nous avons eu raison ou tort de conserver une partie des ressources extrabudgétaires, mais il est indispensable que le nouveau montant des besoins physico-financiers soit inscrit en toutes lettres dans la loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Une personne qui n'aurait pas suivi nos débats au cours des trois derniers jours aurait l'impression que nous abordons un sujet nouveau et que le point que vous soulevez appelle des éclaircissements. Mais il se trouve que nous avons passé plusieurs heures, à l'occasion de l'examen du rapport annexé, sur ce sujet. Je m'étonne que vous ayez encore besoin d'informations.

M. Bastien Lachaud. Il faut écrire ce chiffre dans la loi !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Les chiffres que je pourrais vous apporter en guise de réponse sont rigoureusement les mêmes, à l'euro près, que ceux qui vous ont été donnés lors de l'examen du rapport annexé. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Vous proposez d'ajouter les ressources budgétaires programmées et les ressources extrabudgétaires. Mais cela ne fonctionne pas ainsi. Les besoins programmés sur la période 2024-2030 dépassent ce montant puisqu'ils intègrent la marge frictionnelle ainsi que la hausse du report de charges en début de période. De surcroît, les 413,3 milliards sont toujours inscrits dans le texte. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Mon arrogance et ma fierté dussent-elles en souffrir, j'avoue que je ne comprends toujours pas. En revanche, nous n'avons pas eu besoin de calculatrice pour arriver à la somme de 441,8 milliards : c'était un artifice rhétorique de mon collègue. Nous avons simplement ajouté 36 milliards aux 413,3 milliards de la LPM en tenant compte des ressources exceptionnelles budgétées. Cet argent a vocation à financer des besoins physico-financiers. De deux choses l'une : soit on additionne les deux comme nous l'avons fait et on obtient le montant réel des besoins ; soit cet argent ne sera pas utilisé, parce que les besoins ne sont pas ceux qui étaient prévus, et ce n'est pas ce montant qu'il faut inscrire. En tout cas, il faut être clair.

(L'amendement n° 225 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir l'amendement n° 638.

M. Emeric Salmon. Je défends l'amendement de mon collègue José Gonzalez.

Cette année encore, la Cour des comptes a épinglé l'exécution du budget de la mission *Défense*. Au-delà des habituelles – mais dramatiques – alertes sur l'absence de marge de manœuvre, de l'explosion des rigidités et de la sous-budgétisation chronique du financement des surcoûts liés aux opérations extérieures (Opex) et aux missions opérationnelles (Missops), la Cour pointe cette fois-ci une sous-exécution du financement des capacités pourtant jugées « critiques » en 2023. On est tenté de se demander pourquoi vous avez insisté pour les inscrire dans la loi en les qualifiant comme telles si c'est pour ne pas les financer correctement. Hormis la volonté de multiplier les effets d'annonce, on ne voit pas.

Vous avez ici l'occasion de faire amende honorable et de clarifier votre volonté : si vous comptez vraiment faire de ces briques capacitaires des éléments déterminants pour l'armée de demain, commencez dès cet automne à prévoir un rattrapage à la hauteur des enjeux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. L'agrégat « équipement » représente 268 milliards d'euros dans la LPM, soit près de 65 % du total, contre 172 milliards dans la LPM précédente. Les budgets prévus ont été votés et comportent même – vous vous en souvenez – une surmarche pour 2026. De nombreuses livraisons sont intervenues en 2024 et en 2025. Néanmoins, nous pouvons faire davantage, et c'est tout l'objet du présent texte. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Vous citez la Cour des comptes à propos de la sous-exécution ; il faut aussi rappeler qu'il y a eu une sur-exécution certaines années ! En réalité, la programmation n'est pas quelque chose de statique, mais de vivant : elle dépend de l'évolution des besoins, du contexte et du dialogue avec les industriels. Il ne faut pas rigidifier à l'extrême, ni s'imposer des contraintes dans une programmation qui doit demeurer bien vivante. Avis défavorable.

(L'amendement n° 638 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 226.

M. Bastien Lachaud. Cet amendement – que l'on peut considérer comme un amendement d'appel – vise à lever une ambiguïté. Nous voudrions être certains du montant précis de l'enveloppe dont le ministère des armées bénéficiera à l'issue de cette actualisation de la programmation militaire : s'agit-il de 436 milliards ? Ou bien faut-il ajouter à cette somme les 5,8 milliards de ressources extrabudgétaires qui sont inscrits dans la LPM et ne sont pas modifiés par le présent projet de loi ? L'addition de ces deux montants donne bien 441,8 milliards.

Dans le tableau figurant à l'alinéa 6 de l'article 2, nous proposons de remplacer « Crédits de paiement de la mission *Défense* » par « Ressources financières du ministère des armées ». Ces ressources incluraient, outre les crédits de paiement, les ressources extrabudgétaires.

Je me permets de lire la dernière phrase de la note figurant sous le tableau : « Le total du budget de la programmation militaire actualisée est de 435,7 milliards d'euros. » Où sont donc les ressources extrabudgétaires ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. J'ai fait tout à l'heure une erreur, dont je vous prie de m'excuser : aux trois heures que nous avons passées sur ce sujet dans l'hémicycle lorsque nous avons examiné le rapport annexé, il convient d'ajouter les trois heures que nous avons passées sur le même sujet en commission. Nous avons amplement développé le sujet ; vous connaissez les réponses. Avis défavorable. *(M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées applaudit.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Avis défavorable. On peut certes tourner le sujet dans tous les sens, mais il ne faut pas confondre les besoins et les crédits budgétaires, dont la trajectoire est retracée dans le tableau que vous évoquez.

M. Pierre Cazeneuve. À croire que vous ne voulez pas parler du reste ! Cela commence à se voir...

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. J'ai l'impression que M. Cazeneuve reproche à Mme la ministre de noyer le poisson. C'est ce que vous vouliez dire par « cela commence à se voir » ? *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Pierre Cazeneuve. C'est mal me connaître !

M. Aurélien Saintoul. Ce qui se voit, c'est que nous avons de la suite dans les idées : après avoir pris le problème sous l'angle des besoins, nous le prenons sous l'angle des

ressources. Nous disons que, manifestement, il n'y a pas seulement des crédits de paiement, mais aussi des ressources extrabudgétaires, qui, pourtant, ne figurent nulle part. Nous proposons donc que le tableau retrace la trajectoire non pas des crédits de paiement, mais de l'ensemble des ressources, afin d'être certains que cet argent ne nous échappe pas, ne disparaisse pas. Cela me semble de bonne politique.

Certes, nous avons déjà soulevé le problème, mais nous n'avons toujours pas compris la réponse – peut-être ne faut-il en accuser que nos faibles moyens. En tout état de cause, Platon, représenté sur la tapisserie qui est devant nous, affirmait qu'il faut toujours dire la même chose de la même chose. C'est ce que nous nous employons à faire. (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

(*L'amendement n° 226 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 576.

M. Laurent Jacobelli. On nous en aura parlé de ces 36 milliards ! Parfois, on a du mal à nous expliquer à quoi ils vont servir ; parfois, on a du mal à nous expliquer d'où ils viennent. En tout cas, une chose est certaine : vous n'en serez pas responsables, ou seulement à la marge, puisque 70 % de cette somme seront engagés après la présidentielle de 2027. Vous promettez, nous agissons ! Mais croyez bien que nous agissons différemment.

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. C'est fantastique, ils ont déjà gagné la présidentielle !

M. Laurent Jacobelli. C'est encore une manière pour Emmanuel Macron – c'est sa façon de gouverner – de forcer la main des Français et de préparer l'avenir à son image : Amélie de Montchalin à la Cour des comptes, Emmanuel Moulin à la Banque de France...

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Merci, monsieur le ministre de la défense !

M. Laurent Jacobelli. ...et une programmation militaire actualisée juste avant son départ.

Mais ça ne marche pas comme ça ! Nous vous proposons de changer l'échéancier de sorte qu'une plus grosse partie de cette somme soit engagée pendant vos années de mandat. Assumez : c'est à vous d'aller chercher l'argent ! Ensuite, nous compléterons le financement, avec l'argent économisé sur l'immigration,...

M. Pierre Cazeneuve. Oh là là !

M. Laurent Jacobelli. ...avec l'argent aujourd'hui versé à l'Union européenne, avec l'arrêt des gabegies de l'État. Faisons les choses dans l'ordre !... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe RN applaudissent ce dernier.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Sur ce sujet, mon avis est le même que précédemment : défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Dix milliards supplémentaires sur l'exercice 2026-2027 ; doublement du budget de la défense entre 2017 et 2027 : on ne peut pas dire que l'effort n'a pas été fait. C'était nécessaire et les responsabilités ont été prises.

Dire que nos armées et notre défense ont besoin d'un investissement fort dans le temps long, c'est juste, mais dire que l'effort n'a pas été accompli au cours des dix dernières années, c'est injuste. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. La séance étant calme et sérieuse, je n'irai pas jusqu'à dire que, la dernière fois que l'extrême droite a été au pouvoir, ce fut une catastrophe pour la défense de notre pays et qu'il a fallu le général de Gaulle pour le libérer, avec les forces de la Résistance intérieure. (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

Néanmoins, je tiens à rappeler, monsieur Jacobelli, que vous êtes loin d'avoir remporté l'élection. Je doute que les Français apprécient l'arrogance dont vous avez fait preuve en affirmant que vous seriez au pouvoir dans un an ; les Français sont libres de voter pour qui ils veulent et je suis sûr qu'ils feront usage de leur liberté dans les mois qui viennent.

Surtout, il y a plusieurs M. Jacobelli.

Mme Claire Marais-Beuil. Réponse du berger à la bergère... Ils sont jumeaux !

M. François Cormier-Bouligeon. En commission de la défense, nous avons un M. Jacobelli sérieux, qui sait très bien que les programmes de défense prennent du temps, passent par plusieurs phases – études, développement, production – et doivent être engagés très en amont pour que l'on en recueille les fruits des mois ou des années plus tard. Il sait donc qu'il est normal que nous actualisions la programmation militaire pour que les Français bénéficient d'une défense pleine et entière quand nous en aurons besoin.

Dans l'hémicycle, c'est un autre M. Jacobelli, qui fait du cinéma pour des capsules vidéo, mais ce n'est pas... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Rassurez-vous, je ne ferai pas de vidéo avec cette intervention ! Il n'en demeure pas moins qu'on peut s'interroger sur les raisons de cette précipitation à actualiser la programmation militaire, quitte à le faire dans une forme de désorganisation – nous le voyons ce soir. Pourquoi cette actualisation juste un an avant l'élection présidentielle ? Bien sûr, c'est pour rendre un peu plus sincère une LPM qui ne l'était pas, mais, honnêtement, c'est aussi un peu pour forcer la main.

Mme Constance Le Grip. Regardez le monde autour de vous : ça bouge très vite !

Mme Anne Genetet. Nous ne sommes pas seuls au monde !

M. Laurent Jacobelli. Quel que soit le résultat de l'élection, le futur président ou la future présidente de la République fera une nouvelle LPM correspondant au programme qu'il ou elle aura présenté aux Françaises et aux Français. Donc, tout cela, c'est de la précipitation, dès lors que 70 % de l'effort est reporté après l'élection.

Monsieur Cormier-Bouligeon, vous avez parlé de destruction de la France. Je vous rappelle que votre président, c'est Macron, et qu'en la matière, il est champion!

M. Pierre Cazeneuve. C'est aussi votre président!

M. le président. Je précise que je n'ai pas appelé l'amendement n° 384, qui était en discussion commune avec celui-ci, parce qu'aucun des signataires n'était présent.

La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Prenons un peu de hauteur. Monsieur Jacobelli, la France est éternelle, et nous ne sommes que de passage. La LPM porte sur une période de six ans, c'est ainsi depuis des décennies. Nous sommes obligés d'actualiser cette programmation tout simplement parce que la situation géostratégique et géopolitique mondiale change et parce que les boucles technologiques sont beaucoup plus rapides qu'auparavant.

C'est la première fois que nous actualisons une programmation militaire et, si vous voulez mon avis, ce ne sera pas la dernière! Les boucles technologiques vont tellement s'emballer qu'on sera obligé, même après l'adoption de la prochaine LPM, de prévoir une actualisation au bout de trois ans. Ce n'est pas du tout lié aux élections; c'est tout simplement parce que nous travaillons au service de notre pays, qui est éternel. Et notre défense est sacrée. *(MM. les rapporteurs, M. François Cormier-Bouligeon et Mme Natalia Pouzyreff applaudissent.)*

(L'amendement n° 576 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 227.

M. Bastien Lachaud. Cet amendement vise à supprimer la mention du financement du service national par les crédits inscrits dans la LPM.

Le nouveau service militaire annoncé par Emmanuel Macron sert évidemment à masquer l'échec de son caprice qu'était le service national universel (SNU). Personne ici ne défendra plus cet objet un peu évanescent, que, pourtant, vous approuviez tous ici il y a encore quelques années.

M. Laurent Jacobelli. Non!

M. Bastien Lachaud. Vous, vous n'étiez même pas encore élu à l'époque!

Ce nouveau service national n'est guère pertinent du point de vue militaire. Il ne sera pas un facteur de cohésion sociale et encore moins un facteur d'émancipation de la jeunesse, qui sera mal payée. C'est un autre dispositif de précarisation de cette jeunesse, qui coûtera tout de même 2 milliards d'euros jusqu'en 2030. Il ne sert à rien de le financer sur les crédits de la défense, qui sont utiles à la nation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Le nouveau service national fait partie intégrante de cette actualisation de la programmation militaire. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Effectivement, il fait partie intégrante de cette actualisation, car nos armées en ont besoin. En cette période, il nous faut donner de l'épaisseur à nos armées.

M. Bastien Lachaud. Vous modifiez donc le format?

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Les premiers retours montrent qu'il y a plus de candidatures que de places. Ne privez pas notre pays de cette belle opportunité! Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Première observation: s'il s'agit d'épaissir nos armées, c'est une mesure de format. En d'autres termes, tous les propos qui ont été tenus précédemment à ce sujet – c'est une loi de cohérence, pas de format – étaient des balivernes.

Par ailleurs, nous n'avons jamais douté qu'il y ait des volontaires pour servir le pays; au contraire, nous avons toujours dit qu'il y avait énormément de bonne volonté et de ressources, en particulier parmi la jeunesse de France. Toutefois, je m'alarme quelque peu pour cette jeunesse car elle va subir une certaine précarité, compte tenu des moyens mis à disposition pour l'indemniser.

J'ai été frustré de la possibilité de répondre à M. Jacobelli sur son amendement n° 576 qui, de manière un peu bizarre, ajoutait des surmarchés aux surmarchés. Il aurait été intéressant que M. Jacobelli nous donne le détail de ce qu'il compte financer chaque année. S'il entend dépenser 2,7 milliards supplémentaires dès cette année, nous souhaiterions savoir sur quels programmes.

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq. J'admets mal l'emploi du mot « caprice » à propos du SNU. Ce n'était pas un caprice du président de la République, mais une ambition pour la jeunesse et la cohésion nationale. Certes, il a connu des difficultés de mise en œuvre, parce qu'en définitive, trop d'acteurs d'univers différents devaient gérer des cohortes très importantes de jeunes – puisque l'ambition était que tous les jeunes passent par ce dispositif.

Il reste que nous aurions besoin d'un tel dispositif pour notre cohésion nationale. Le service national prévu dans ce texte est structurant et utile, mais nous devons aussi engager notre jeunesse dans les réserves – militaire, sanitaire, citoyenne ou autre – et, bien sûr, dans les armées. *(M. Frédéric Petit applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Monsieur Lachaud, il n'est pas sérieux de dire que le nouveau service national, volontaire, change le format.

M. Bastien Lachaud. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Saintoul!

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Ah, excusez-moi, mais je ne doute pas de l'unité de votre famille politique – ce que dit l'un, l'autre le pense. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.)*

M. Jean-Michel Jacques, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées*. Et Mélenchon le dit !

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur*. Et M. Mélenchon le dit. (*Sourires.*) Vous ne pouvez pas dire que cela change le format, puisque c'est un projet bien pensé, calibré et très progressif – 3 000 personnels en 2026, 10 000 en 2030. Au regard de la taille de notre armée, ce n'est donc pas un changement de format.

Bien sûr, il peut y avoir une réflexion sur le modèle, et sur l'hybridité du modèle – combinaison d'active, de réserve et de volontaires –, mais cela ne concerne pas le format. Votre objection est donc inopérante.

Enfin, franchement, comment pouvez-vous parler de précarisation de la jeunesse (*M. Bastien Lachaud s'exclame*) quand notre belle jeunesse de France choisit de servir son pays sous les armes ?

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur*. Elle ne le fait pas pour l'argent, mais pour quelque chose qui nous dépasse tous : notre pays, notre drapeau, notre patrie. Réduire la jeunesse à autre chose, c'est assez misérable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

(*L'amendement n° 227 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 228.

M. Bastien Lachaud. Nous ne sommes pas d'accord avec le président de la République, qui a déclaré que ces dépenses militaires devaient être financées dans un cadre budgétaire contraint. En effet, cela signifie de nouvelles coupes dans les services publics, comme l'éducation ou les hôpitaux, dans la lutte contre le réchauffement climatique – bref, dans des mesures utiles, voire indispensables, à toute la population, y compris pour assurer la bonne défense de notre nation.

Certes, une loi de programmation militaire n'a pas vocation à définir l'origine de son financement, mais le sujet est fondamental et ne saurait être écarté.

Pour que ces mesures soient efficaces, la population doit les accepter. C'est pourquoi nous proposons que les ressources nécessaires soient essentiellement issues de recettes tirées de la majoration de l'impôt sur les sociétés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, *rapporteur*. Cela relève de la loi de finances. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Catherine Vautrin, *ministre des armées et des anciens combattants*. Nous avons déjà évoqué ce sujet et vous savez que nous n'affectons pas les ressources. Chaque PLF est l'occasion de discuter des recettes dans un premier temps, puis, après le vote de la première partie, des dépenses. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Madame Darrieussecq, vous estimez que le SNU n'est pas un caprice d'Emmanuel Macron. Pourtant, l'histoire est déjà quasiment écrite : en 2016-

2017, Emmanuel Macron, alors candidat, a sorti cette mesure un peu comme un lapin du chapeau, et toute son équipe en charge des questions de défense – M. Le Drian en tête – a fait des bonds car ce n'était pas du tout prévu. Il a ensuite fallu des années pour la justifier et trouver les modalités de son fonctionnement.

« Le service réduit à l'argent » : monsieur Thiériot, ce n'est absolument pas ce que nous disons ! Vous avez inversé le sens de notre proposition. Nous estimons que celles et ceux qui sont prêts à s'engager ne se soucient guère d'argent, et c'est tant mieux – ou alors, ils sont tellement démunis qu'ils n'ont que cette ressource. Mais dans tous les cas, ils seront condamnés à la précarité.

L'augmentation de 36 milliards du budget de la défense se fera au détriment d'autres services publics, et met en danger le principe du consentement à l'impôt. Nous plaçons pour la justice fiscale. Il faut incontestablement financer les besoins de la défense, mais aussi tous les services publics – et ce n'est pas le cas. (*M. Sylvain Berrios s'exclame.*)

M. le président. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Tout d'abord, je suis allé voir beaucoup de jeunes en SNU, comme en service civique. Je n'ai vu qu'une très belle jeunesse engagée,...

M. Bastien Lachaud. Dans ce cas, pourquoi l'avoir supprimé ?

M. François Cormier-Bouligeon. ...et j'en suis très heureux, parce que je préfère la voir là que devant des écrans ou je ne sais où.

Ensuite, pourquoi allons-nous nous opposer à cet amendement ? Parce qu'il est fondé sur des mensonges. Et le propre des extrêmes, c'est de répéter des choses fausses pour en faire des vérités – mais cela n'en fait jamais des vérités.

Mme Anna Pic. Oh là là...

M. François Cormier-Bouligeon. Depuis neuf ans, nous n'avons cessé d'augmenter le budget de l'éducation, de la santé et de bien d'autres ministères.

Prenons l'exemple de la santé : nous avons doublé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Mais pourquoi le système de santé est-il dans l'état où il se trouve ? Parce que pendant des décennies, vous avez cessé de le financer – y compris quand la gauche, et M. Mélenchon, étaient au pouvoir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Bastien Lachaud. Ah non !

M. Pierre Cazeneuve. Ah, ça vous énerve, ça ! Et quand Mélenchon était au Gouvernement, zéro apprenti !

M. François Cormier-Bouligeon. C'est parce que vous avez dé financé le service public de la santé qu'il est dans cet état ! Nous, nous l'avons réparé et continuons à le faire ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

(*L'amendement n° 228 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 229.

M. Aurélien Saintoul. Cet amendement vise à financer en partie le budget de la défense par les recettes tirées du rétablissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ce qui permettrait de ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Monsieur Cormier-Bouligeon, moi aussi, j'ai vu des jeunes en SNU : ils étaient très sympathiques et remarquables dans leur bonne volonté.

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Aurélien Saintoul. C'était au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) de Châtenay-Malabry – une belle infrastructure.

Monsieur Cazeneuve, si vous pensez que le SNU a évité à la jeunesse de devenir mélenchoniste, vous n'avez pas bien regardé les sondages : la jeunesse de France est mélenchoniste.

M. Pierre Cazeneuve. Celle qui n'a pas fait le SNU, oui !

M. Aurélien Saintoul. Nous plaidons pour la conscription citoyenne et n'avons aucun problème avec l'engagement des jeunes – c'est tout l'inverse. Simplement, nous voulons leur donner des conditions d'engagement favorables, qui ne les précarisent pas, mais leur permettent au contraire de devenir autonomes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Avis défavorable : cela relève également de la loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le service national, c'est une expérience très intéressante de dix mois – un mois de formation, puis neuf mois de service actif – qui permet d'offrir une année de césure à tous les jeunes de France.

Ceux qui voudront faire plus auront, dans certains cas, la possibilité de s'engager ; d'autres pourront s'engager dans la réserve ; d'autres, enfin, auront simplement acquis une expérience, et c'est très important. La césure est un élément de la formation de nos jeunes. Avis défavorable sur l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Vous n'avez que cela à la bouche – impôts, taxes. La taxite, c'est un vice permanent, une maladie chronique chez vous !

Il y a plus simple : faire des économies. Nos concitoyens et nos entreprises sont les plus imposés au monde, nous sommes le pays le plus normé d'Europe, et pourtant, notre dette est abyssale.

Nous plaidons pour supprimer les 40 milliards que coûte l'immigration de guichet social.

M. François Cormier-Bouligeon. C'est une obsession !

M. Laurent Jacobelli. Coupons également les crédits des agences et organismes d'État qui coûtent des milliards et ne servent à rien, comme l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ou l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Coupons le budget européen, qui augmente de 6 milliards pour la France ! Vous voulez de l'argent ? On en a !

Lâchez les Français et les entreprises : on n'en peut plus de vos impôts ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(*L'amendement n° 229 n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur l'article 2, je suis saisi par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 230.

M. Bastien Lachaud. Il vise à financer les nouvelles dépenses militaires par des recettes tirées du rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF). (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. Sylvain Berrios. Voilà, ils veulent encore taxer !

M. Bastien Lachaud. Taxer les riches – et surtout les super-riches – ne me dérange pas, mais je comprends que cela dérange le Rassemblement national.

Je voudrais revenir sur certaines contrevérités. Lorsque Jean-Luc Mélenchon était ministre, le budget de la sécurité sociale était largement excédentaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Sylvain Berrios. Ah, ça faisait longtemps !

M. Bastien Lachaud. C'est le seul Gouvernement qui a réussi à avoir un budget excédentaire.

Rendons donc à Mélenchon ce qui est à Mélenchon : je le répète, le budget de la sécurité sociale était excédentaire à l'époque où il était ministre.

Mme Delphine Batho. Il n'y était absolument pour rien !

M. Bastien Lachaud. Quant à son bilan comme ministre délégué à l'enseignement professionnel, vous avez raison, il n'a pas développé l'apprentissage, et heureusement. Il a fait tout le contraire – ramener des jeunes dans l'enseignement professionnel. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.*)

M. Sylvain Berrios. C'est l'ancienne France, ça !

M. Bastien Lachaud. Vous n'aviez qu'à pas mal vous comporter ! Vous bordélisez les débats ! (*Sourires*)

M. le président. S'il vous plaît, un peu de silence ! Depuis ce matin, nos débats sont apaisés, malgré quelques débordements. Je souhaite que cela continue.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Avis défavorable pour les mêmes raisons – cela relève de la loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Tout cela est bon enfant, monsieur le président. J'attire néanmoins votre attention sur un point : cet amendement se contente de proposer le rétablissement de l'ISF. Vous pouvez jouer les gazelles effarouchées et vous évanouir en disant « C'est l'Union soviétique! ».

M. Laurent Jacobelli. Ah, voilà!

M. Aurélien Saintoul. Mais, autant que je sache, l'ISF a été pratiqué dans ce pays hors période de communisme de guerre. Nous avons bien vécu, et vous, vos enfants, vos familles ne viviez pas trop mal.

M. Laurent Jacobelli. Bof...

M. Aurélien Saintoul. Vous êtes-vous sentis mis en danger?

Supprimer l'ISF a été l'un des actes fondateurs du macronisme, mais M. Macron avait déclaré qu'il faudrait le rétablir si les effets de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) n'étaient pas ceux escomptés. (*M. Sylvain Berrios s'exclame.*)

Or France Stratégie, devenue le haut-commissariat à la stratégie et au plan, a bien documenté que l'IFI n'a pas atteint ses objectifs et que le rétablissement de l'ISF serait la meilleure... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq. J'ai eu tendance à m'endormir lors des nombreuses heures de débat sur le rapport annexé – nous avons examiné des centaines d'amendements dans une ambiance feutrée. (*Sourires.*) Et nous nous retrouvons maintenant avec les déclinaisons des programmes présidentiels de M. Mélenchon, de Mme Le Pen, de M. Bardella!

M. Laurent Jacobelli. C'est sûr qu'on ne parle pas du vôtre!

Mme Geneviève Darrieussecq. Tout cela n'a pas de sens. Concentrons-nous enfin sur le texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et HOR.*)

Vous savez très bien que vos amendements relèvent de textes financiers et qu'il est impossible de les adopter aujourd'hui. Je ne suis pas très amusante, j'en conviens, mais soyons sérieux : il faut avancer. C'est ce que nos militaires attendent de nous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

(*L'amendement n° 230 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 231.

M. Bastien Lachaud. Oui, nos militaires attendent qu'on avance... et aussi que l'on finance ces avancées. Et eux aussi, je suis désolé de vous le dire, utilisent les services publics (*M. Aurélien Saintoul applaudit*), eux aussi ont des enfants qui vont à l'école, eux aussi veulent pouvoir se déplacer dans des trains qui fonctionnent, etc. Ils seraient tout aussi concernés que le reste de la population si l'augmentation des dépenses militaires se faisait au détriment des services publics.

Vous nous dites, monsieur le rapporteur Chenevard, que nos amendements relèvent de la loi de finances, mais quand le président de la République a dit qu'il n'y aurait pas de

dépenses supplémentaires, ce n'était pas à l'occasion de l'examen d'un projet de loi de finances ! Soit nous acceptons le diktat du président de la République...

M. Pierre Cazeneuve. Oh ! Les mots ont un sens !

M. Bastien Lachaud. ...– oui, cela s'appelle les 49.3, par lesquels il fait adopter tous les budgets vu qu'il n'a pas de majorité dans cette assemblée –, soit nous décidons de discuter de la manière de financer tout cela. Ce texte propose des pistes et ce serait alors à nous, en tant que législateur budgétaire, de trancher. Nous pourrions alors émettre des idées... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

Mme Anne Genetet. Nous en parlerons en temps voulu, monsieur le professeur !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Toujours le même avis, pour la même raison.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Chacun des parlementaires sait bien sûr que l'objet de ces amendements relève de la loi de finances, puisque c'est lors de son examen que l'on peut proposer des économies ou de nouvelles ressources et se pencher sur l'organisation de la fiscalité dans notre pays. Ce sont des débats que vous avez chaque automne et je ne doute pas que vos propositions seront alors discutées. Dans le cadre de ce texte, ce type d'amendements ne peut que recevoir un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Précisément, madame la ministre, nous n'avons pas eu ces débats depuis des années dans l'hémicycle.

Mme Anne Genetet et M. Pierre Cazeneuve. Ce n'est pas vrai !

M. Sylvain Maillard. On a eu ces débats lors de l'examen de la partie recettes !

M. Aurélien Saintoul. La partie dépenses n'a pas été débattue dans l'hémicycle depuis des années, y compris de ce fait la mission *Défense*. Vous en avez peut-être pris l'habitude et cela vous va peut-être très bien, mais je suis navré, cela ne nous convient pas. Et c'est pourquoi nous sommes en train de présenter une vision, une cohérence, un programme. L'hémicycle est aussi le lieu pour le faire.

Je comprends que Mme Darrieussecq soit dans une situation pénible parce qu'elle n'a pas encore identifié le candidat ou la candidate qu'elle voudrait soutenir – sans doute sont-ils trop nombreux. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Merci, cher collègue.

M. Aurélien Saintoul. Mais chez nous, c'est carré : il y a un programme, un candidat et une stratégie.

M. le président. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Il est vrai que ces amendements sont un peu hors sujet puisqu'ils relèvent de la discussion du projet de loi de finances, mais nos collègues de LFI ont au moins le mérite de proposer des pistes,...

M. Bastien Lachaud. Ah !

M. François Cormier-Bouligeon. ...y compris le rétablissement de l'impôt sur la fortune. Dont acte.

Notre collègue Saintoul disait tout à l'heure que ma suggestion de créer un fonds pour financer l'IA au profit de nos armées n'était pas assez précise et du coup, il l'a fait échouer. C'est dommage, parce que ce dispositif concernait les entreprises françaises. Là, je trouve que c'est votre proposition qui manque un peu de précision : à quel niveau faites-vous la distinction entre les riches et les super-riches ? Est-ce par exemple autour de 1 million d'euros de patrimoine, auquel cas M. Mélenchon serait concerné ? Restera à savoir d'où vient son patrimoine : en trente ans de vie parlementaire, parvenir à un patrimoine de plus de 1 million d'euros en n'ayant fait que cela paraît tout de même assez surprenant...

M. Pierre Cazeneuve. Heureusement que c'est l'armistice demain ! (*Sourires.*)

M. Bastien Lachaud. Non, pas l'armistice : la capitulation. (*L'amendement n° 231 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 392.

Mme Anna Pic. Je ne voudrais surtout pas qu'on croie que M. Mélenchon est le seul à défendre la redistribution par la fiscalité. Lors de l'examen du PLF, les socialistes ont proposé un certain nombre de recettes fiscales nouvelles ; mais comme le Gouvernement nous avait expliqué qu'il ne voulait pas demander de dérogation à l'Union européenne et qu'il a rejeté toutes les propositions de recettes fiscales, nous vous apportons maintenant quelques idées et je crois que c'est important.

Cet amendement d'appel – puisque nous ne sommes pas en PLF – plaide pour la mise en place d'une nouvelle ressource budgétaire pour financer l'actualisation. Il n'y a en effet aucune raison que nos services publics soient mis en danger par la nécessité de remettre nos armées à niveau,...

M. Sylvain Berrios. La défense, c'est aussi un service public !

Mme Anna Pic. ...comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années – avant même, d'ailleurs, que le président Macron arrive au pouvoir. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

En l'occurrence, nous demandons une ressource supplémentaire via « une contribution différentielle assise sur les hauts patrimoines d'une valeur nette supérieure à 100 millions d'euros ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. PLF. Même avis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. PLF. Même avis. Je voudrais tout de même préciser que si le doublement du budget des armées a légèrement commencé en 2016, c'est bien depuis 2017, sous les deux quinquennats du président Macron, que le budget des armées a été considérablement augmenté, au point de doubler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Yannick Chenevard, rapporteur, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq. Je suis plutôt heurtée qu'on oppose les besoins des armées et les besoins des services publics.

M. Bastien Lachaud. Justement pas ! C'est tout le contraire !

Mme Geneviève Darrieussecq. Il nous faut emporter l'adhésion de la population à l'idée que dans un monde très perturbé, notre défense a besoin d'évolution – celle que nous avons à voter ici aujourd'hui. Par conséquent, nous devons représenter cette unité nationale. Or vous faites le contraire dans vos discours.

J'entends toutes les critiques que vous pouvez nourrir à l'égard des deux derniers quinquennats, mais tout de même... Les services publics n'ont pas régressé : le budget de l'éducation nationale a augmenté depuis 2017,...

M. Bastien Lachaud. 4 000 suppressions de postes !

Mme Geneviève Darrieussecq. ...tous les budgets régaliens ont augmenté aussi, avec plus 40 % pour le budget de la justice (*M. François Cormier-Bouligeon applaudit*). Celui des armées a augmenté comme jamais, Mme la ministre l'a rappelé, alors qu'il était autrefois la variable d'ajustement budgétaire. Remettons les idées en place, et surtout, participons tous à la nécessaire cohésion nationale : il serait dramatique que nos concitoyens s'opposent à la montée en puissance de nos armées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien, madame la ministre ! Bravo !

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Permettez-moi d'abord de répondre à notre collègue Cormier-Bouligeon, qui s'alarme du rétablissement de l'ISF. Je lui rappelle que le barème était assez facile à comprendre – inutile d'entrer dans le détail. En tout cas, les patrimoines confortables n'y étaient pas assujettis, il fallait déjà être substantiellement riche. Ne vous inquiétez donc pas, vous ne seriez sans doute pas taxé, mais allez savoir... Quant à l'amendement de notre collègue, il concerne uniquement des patrimoines de plus de 100 millions d'euros : vous voyez qu'on est très loin de l'impôt sur la fortune dont vous parlez.

Vous avez évoqué aussi le sous-financement qui aurait précédé l'ère miraculeuse, celle de l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

M. François Cormier-Bouligeon. C'est bien, il est temps de le reconnaître !

M. Aurélien Saintoul. Mais comme vous étiez socialiste à cette époque-là, et même un soutien de François Hollande, ...

M. François Cormier-Bouligeon. J'ai payé ma dette à la société ! (*Sourires.*)

M. Aurélien Saintoul. ...j'espère que vous n'avez pas fini de battre votre coulpe.

M. François Cormier-Bouligeon. Vous étiez socialiste aussi !

M. Aurélien Saintoul. Madame Darrieussecq, j'entends M. Berrios dire régulièrement que la défense est un service public. Nous sommes d'accord sur ce point, et c'est précisé-

ment pourquoi nous voulons que la totalité des services publics soient financés. Il ne faudrait pas qu'on se retrouve avec un outil de défense capable de défendre quelque chose qui aurait déjà disparu, à savoir une société qui tient debout.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Je m'interroge sur le texte dont nous débattons en ce moment. Quand j'ai été désigné par la commission de la défense, avec mon excellent collègue Chenevard, rapporteur du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire, je croyais qu'on allait parler de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

Mme Delphine Batho. Moi aussi !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. J'ignorais que j'étais à la commission des finances – qui n'est pas celle que j'ai choisie. Or voilà une demi-heure que nous parlons de ce qui fait normalement l'objet de discussions en loi de finances ou de débats de programmation financière pluriannuelle, avec l'impression d'être à des meetings politiques.

M. Bastien Lachaud. Vous avez l'argent magique, vous !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Moi, je pense à nos militaires, j'en connais. Il se trouve que je discutais avec des officiers entre les deux séances ; ils regardent nos débats pour savoir à quelle sauce nos armées seront mangées et ce que nous faisons pour elles. Vous devez savoir qu'à la fin des fins, il y a des femmes et des hommes sur le terrain, qui dépendent de ce que nous décidons. Je pense vraiment que nous avons autre chose à faire – et mieux à faire – que de présenter nos programmes présidentiels respectifs. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe EPR.)

Mme Anna Pic. Vous croyez qu'on n'en a pas conscience ?
(*L'amendement n° 392 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 729.

Mme Anna Pic. Votre ton condescendant, qui laisse penser que vous seul, monsieur le rapporteur Thiériot, êtes sensible aux conséquences de nos débats et de ce que nous votons, est quelque peu déplacé. La remontée a bel et bien commencé avec le budget 2016, ce qui veut dire qu'elle a été votée en 2015, et confirmée l'année suivante, soit les deux budgets de la fin du mandat de François Hollande –...

M. Vincent Caure. Mais non !

Mme Anna Pic. ...et vous me verrez tout de même assez rarement plébisciter ce mandat.

Pourquoi proposons-nous des recettes supplémentaires ? Justement parce que nous avons la volonté de rétablir cette cohésion autour de nos armées en convainquant les Françaises et les Français de la nécessité de trouver des moyens pour appliquer cette loi de programmation militaire. Et en l'occurrence, disposer de recettes qui ne découlent pas d'un sous-financement des services publics est extrêmement important. C'est pourquoi nous proposons des ressources supplémentaires, cette fois-ci par le biais « d'une taxe affectée à la marine nationale sur les entreprises dont le chiffre d'affaires provient pour 75 % au moins de l'exploitation de navires armés au commerce ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. On peut, sous certaines conditions, affecter des taxes à des organismes dotés de la personnalité morale. En l'occurrence, ce n'est pas possible, la marine nationale n'étant pas juridiquement distincte de l'État. L'avis est donc défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable, pour la même raison.

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Ce concours de taxes commence à devenir effrayant. Il y a en France plus de 500 taxes et impôts différents. Si vous nous faites tout l'inventaire de ces impôts et taxes pour nous expliquer comment vous allez les augmenter, c'est terrifiant. Je pense que ceux qui nous regardent ce soir voient de leurs propres yeux deux horreurs.

Mme Delphine Batho. Personne ne regarde, je vous rassure !

M. Laurent Jacobelli. La première horreur, ce sont les vampires fiscaux qui vont leur faire les poches – la gauche et l'extrême gauche, enfin c'est du pareil au même maintenant, autant dire LFI et ses affidés, y compris socialistes. La seconde horreur, ce sont ces menteurs professionnels qui nous expliquent que le service public va très bien. Mais quand votre classe de CM1 ferme, vous vous rendez compte que cela ne va pas bien.

M. François Cormier-Bouligeon. Démagogie !

M. Laurent Jacobelli. De même quand des milliers de lits d'hôpitaux sont supprimés. Et quand il n'y a plus aucune administration en centre-ville et que vous êtes obligé de faire 50 kilomètres pour remplir un papier, vous vous rendez compte que oui, il y a une perte de service public.

Plutôt que de faire le concours Lépine de la plus mauvaise gestion et du programme le plus détestable, on ferait bien de retourner à ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire l'actualisation de la loi de programmation militaire.
(*M. Julien Limongi applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic.

Mme Anna Pic. Cet amendement est aussi une façon de montrer que notre marine nationale, et donc nos armées, sécurisent les flux maritimes à travers le monde – puisque nous possédons la deuxième zone économique exclusive – et que ce service rendu par l'armée mériterait d'être reconnu. L'amendement peut bien sûr être discuté, mais rejeter l'idée en parlant de concours de taxes me paraît un peu léger. Nous mesurons aujourd'hui, à l'heure où les mers se ferment, l'impact que peut avoir l'insécurité maritime sur le pouvoir d'achat des Françaises et des Français. Notre capacité à préserver la liberté de circulation à travers les océans est un enjeu majeur, et pour continuer d'y parvenir, nous devons trouver des sources de financement supplémentaires. Peut-être cette taxe n'est-elle pas l'alpha et l'oméga, mais je crois qu'il nous faut y réfléchir.

M. le président. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur.

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Une petite précision : les Français, par l'impôt et les taxes, financent leurs armées et donc la marine nationale. La mission de cette dernière consiste – entre autres – à assurer la protection des flux

marchands, 80 % de nos approvisionnements arrivant par la mer : il s'agit de faire en sorte que nous les retrouvions dans les magasins, dans les supermarchés, etc.

C'est même le besoin d'assurer la protection du commerce maritime qui est à l'origine de la création des marines de combat, madame Pic, car qui contrôle le commerce maritime contrôle le commerce mondial, et qui contrôle le commerce mondial contrôle le monde tout court. Les citoyens financent donc une marine nationale puissante qui remplit ses missions, comme c'est le cas en ce moment dans l'opération Aspides. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et HOR.)*

M. Sylvain Berrios. Bravo !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je remercie M. le rapporteur pour ses explications. J'ajoute que les entreprises propriétaires de navires de commerce paient des taxes. Enfin, si on parle des services publics, notamment les écoles et les hôpitaux, on ne peut pas ne pas parler de la démographie qui, entre baisse de la natalité et vieillissement de la population, est un facteur d'évolution majeur.

(L'amendement n° 729 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	51
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour l'adoption	34
contre	4

(L'article 2 est adopté.)

Après l'article 2

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 232 portant article additionnel après l'article 2.

M. Bastien Lachaud. Nous souhaitons que les ressources extrabudgétaires fassent l'objet d'une communication annuelle au Parlement et que cette obligation figure dans la loi. J'imagine que cette demande ne posera aucun problème à Mme la ministre puisque, lors de la discussion des amendements au rapport annexé, elle s'est engagée à ce que cette communication existe. L'adoption de l'amendement ne ferait que renforcer sa parole.

D'autre part, je comprends mieux pourquoi le déficit du pays est passé de 1,5 % du PIB en 2001, sous Lionel Jospin et Jean-Luc Mélenchon, à près de 5 % à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy. C'est parce que les amis de M. Thiériot croient en l'argent magique ! Quand ils veulent plus de canons ou de bateaux, ils dépensent sans se poser la question du financement, car elle ne les intéresse pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Anna Pic. Exactement !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Avis défavorable : nous avons déjà adopté un amendement de notre collègue Giletti sur le sujet.

M. Bastien Lachaud. Mais il n'a aucune valeur législative !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'ai effectivement dit à M. Giletti qu'on pourrait regarder comment répondre à son souhait mais, depuis, je me suis souvenue de l'article 9 de la LPM de 2023, que je cite : « Avant le 30 avril de chaque année, le Gouvernement remet aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées de la défense et des finances un rapport sur le bilan de l'exécution de la programmation militaire. Ce rapport comprend [...] un bilan détaillé de l'ensemble des ressources mentionnées à l'article 4 de la présente loi [...] » Suit la liste de tous les éléments que le Gouvernement doit remettre. L'amendement étant satisfait par la loi votée en 2023, j'émet un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Il me semble que ces rapports ne présentent pas l'ensemble des ressources extrabudgétaires mais le font par service. Quoi qu'il en soit, notre amendement vise à ce que le texte soit cohérent avec la modification apportée au rapport annexé.

D'autre part, je précise à notre collègue Chenevard, qui a expliqué la vie de façon un peu grossière à notre collègue Pic, que nous avons bien compris l'intérêt de défendre la liberté de circulation maritime et de protéger les cargaisons, même si certaines ne sont pas destinées à la France. Toutefois, la protection apportée aux compagnies est parfois disproportionnée. Ainsi, une représentante de CMA-CGM auditionnée par la commission a été bien en peine d'estimer la contribution de la marine nationale, le coût des missiles Aster tirés pour protéger les cargaisons l'emportant sur la valeur de celles-ci. En réalité, il s'agit d'éviter le renchérissement des primes d'assurance... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

(L'amendement n° 232 n'est pas adopté.)

Article 3

M. le président. Sur l'article 3, je suis saisi par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. L'article 3 modifie le tableau des montants provisionnés pour les surcoûts liés aux Opex, dont la sous-programmation du financement est récurrente. Les montants provisionnés sont systématiquement inférieurs aux dépenses réelles. En 2024, par exemple, les surcoûts liés aux opérations extérieures ont été de plus de 1,8 milliard d'euros, pour seulement 800 millions programmés. La loi prévoit deux modes de financement des surcoûts : l'un assuré par le ministère des armées, l'autre interministériel.

Toutefois, ce sous-financement est problématique, en premier lieu en raison du mélange entre Opex et missions opérationnelles. La catégorie des Missops a été créée pour

désigner l'envoi de troupes en Roumanie et en Estonie après l'invasion russe en Ukraine afin d'éviter de consulter le Parlement sur la prolongation de ce déploiement, comme cela aurait dû être fait en vertu de l'article 35 de la Constitution. Le Parlement n'a pas voté pour les Missops, financées sur le budget dévolu aux surcoûts liés aux Opex, alors même que le Gouvernement considère qu'elles n'en sont pas. Ce recours systématique à la solidarité interministérielle pose un problème démocratique, puisqu'il revient à faire assumer à l'ensemble des ministères des dépenses de défense non prévues par la loi de finances initiale.

Autre versant du problème : quand ce recours n'est pas possible, les armées doivent absorber ces surcoûts et donc réduire d'autres dépenses. Contrairement à ce que vous affirmez, la LPM n'est donc pas sincère. (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. Je vous redonne la parole, monsieur Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 235 et, si vous le souhaitez, les suivants.

M. Bastien Lachaud. Monsieur le président, vous savez mon intérêt pour les Opex et les Missops car vous et moi avons longuement échangé sur ces questions avec Sébastien Lecornu quand il était ministre des armées. Je vais donc présenter les amendements un par un. Le but du n° 235 est de souligner l'écart entre les montants provisionnés pour les surcoûts liés aux Opex et aux missions intérieures (Missint) et les dépenses réellement constatées, largement supérieures. Pour les exercices 2022, 2023 et 2024, les surcoûts sont en moyenne de 1,7 milliard d'euros et rien n'indique que leur montant va baisser dans les années à venir – c'est même le contraire qui est probable. Le sous-financement systématique des Opex et des Missint est problématique et... (*M. le président tape sur son micro pour indiquer à l'orateur que son temps de parole est bientôt écoulé.*) J'y reviendrai.

M. le président. Vous disposiez encore de dix secondes...

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Par nature, les Opex dépendent de la situation géopolitique, et les dépenses qui y sont liées, des besoins. Même si je ne doute pas que votre candidat, M. Mélenchon, est un visionnaire capable de savoir ce qui se passera dans le monde dans cinq ans,...

M. Bastien Lachaud. Enfin, vous avez vu la lumière !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. ...la prudence me conduit à vous dire qu'il est difficile de prévoir les montants dont on aura besoin. Je constate toutefois que le tableau qui figure à l'article 3 offre une transparence inédite. Ainsi est-il indiqué avec sincérité que la somme prévue pour 2026, soit 1,45 milliard d'euros, est supérieure à celles anticipées pour les autres années. Toutefois, l'évolution de la situation géopolitique fera que les dépenses réelles seront certainement encore supérieures. Pourquoi ? Parce que les Opex sont liées à la politique de la nation, parce qu'elles reflètent son engagement sur tel ou tel sujet. Par exemple, il n'était pas planifiable que nous aurions à tirer des missiles pour respecter nos accords de défense avec les Émirats arabes unis. Figure dans le texte ce qui est prévisible. Il est normal que le reste, qui relève de choix politiques de la nation, soit financé par la solidarité interministérielle. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le tableau de l'article 3 démontre que le durcissement de la situation mondiale conduit à augmenter les crédits de 450 millions d'euros par an en moyenne. Il ne peut donc être contesté que le Gouvernement tient compte des réalités. Par ailleurs, chaque année, le Parlement est informé des éventuels surcoûts constatés. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Monsieur le rapporteur, vous faites semblant de ne pas comprendre – je n'ose en tout cas imaginer autre chose. Je ne demande pas la fin du financement interministériel, que nous avons toujours défendu.

M. Aurélien Saintoul. Absolument !

M. Bastien Lachaud. Toutefois, il n'est légitime que lorsque les parlementaires, représentants du peuple, valident les opérations ainsi financées, leur donnent une onction démocratique. Le code de la défense dispose que c'est le ou la ministre qui lance les opérations de type Missops. Il n'est pas possible que tous les ministères soient comptables de la décision d'un ou d'une ministre. Il faut un vote du Parlement pour valider un surcoût lié à une Opex – c'est ce que prévoit l'article 35 de la Constitution. Puisque ce n'est plus le cas, il ne peut plus y avoir de financement interministériel.

(*L'amendement n° 235 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole revient à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 236.

M. Bastien Lachaud. Comme le précédent, il vise à clarifier les choses. À en croire M. Lecornu quand il était ministre des armées, il existe trois types de surcoûts. Les premiers concernent les Opex qui relèvent de l'article 35 de la Constitution. Les seconds, les Opex qui n'en relèvent pas car elles sont défensives – nous ripostons quand on nous tire dessus, mais nous n'attaquons pas. Admettons. Enfin, les troisièmes, ceux des Missops, n'ont, selon M. Lecornu, rien à voir avec l'article 35. Pour lui, s'entraîner en Roumanie ou à Mourmelon, c'est pareil – nos soldats apprécieront. Le problème est que nous mélangeons des choux et des carottes dans la même enveloppe budgétaire, alors qu'il en faudrait deux distinctes : une pour les Opex, l'autre pour les Missops. Cela ne changerait pas fondamentalement l'équilibre budgétaire, mais au moins, vous seriez sincères.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Missops et Opex sont des catégories budgétaires et indemnitaires sans lien avec l'article 35 de la Constitution. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je souscris à ce que M. le rapporteur vient de dire et ajoute que l'article 5 de la LPM prévoit une information annuelle du Parlement sur les Missops et les Opex. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Votre réponse, madame la ministre, est contradictoire : vous ne pouvez pas endosser le propos de M. Thiériot – qui vient d'indiquer qu'il se moquait bien de la différence de nature et de statut administratif entre les Missops et les Opex – tout en disant que vous trouvez tout à fait normal – et satisfait par la LPM – de distinguer le financement de ces deux engagements.

Ce sujet important engage le fonctionnement de notre démocratie. Avec une habileté louvoyante, le ministre des armées a créé il y a quelques années le statut de Missops afin de contourner l'obligation de consulter le Parlement. Tout parlementaire digne de ce nom devrait être révolté par une telle pratique.

(L'amendement n° 236 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 237.

M. Bastien Lachaud. C'est un amendement fondamental. Les constituants de 2008 ont modifié l'article 35 de la Constitution. Le compte rendu de leurs travaux, notamment au Sénat, fait bien voir que leur volonté était de renforcer le contrôle parlementaire sur les opérations militaires. Nos prédécesseurs – certains sont peut-être encore dans cet hémicycle – ont défini dans un article de la LPM de 2013 ce que sont les opérations extérieures. Cet article ne correspond plus à la réalité actuelle, et c'est pourquoi nous proposons de déterminer clairement ce qu'est une opération extérieure relevant de l'article 35 de la Constitution.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Soyons sérieux : ce n'est pas à cette heure tardive, en fin de séance, que nous allons aborder une telle question, qui relève davantage d'un débat constitutionnel que d'un débat sur la LPM. Avis défavorable. *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et SOC.)*

M. Aurélien Saintoul. Ah oui ? On peut aller boire un coup à la buvette dans ce cas !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Un rapport du Gouvernement relatif aux différentes catégories de déploiements opérationnels des forces armées à l'étranger a été rendu au Parlement. Il a été publié au *Journal officiel* du 20 mai 2025. Nous n'avons donc pas besoin de nouvelles définitions : avis défavorable.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Sur la base de l'article 100. Nous avons été plusieurs groupes à demander que cette séance de nuit ne se tienne pas, pour que les collègues puissent rentrer sereinement dans leurs circonscriptions et participer demain aux cérémonies de commémoration du 8 mai 1945. Le rapporteur était de ceux qui ont voulu que cette séance se tienne – et il dit maintenant qu'il est trop tard pour nous répondre et pour traiter de sujets sérieux ?

Avec 280 amendements restant à examiner – quasiment tous ceux qui ont une portée législative et normative –, nous sommes encore bien loin d'avoir terminé l'examen de ce texte. Autant, dans ce cas, nous arrêter tout de suite et lever la séance !

En attendant, monsieur le président, je vous demande une suspension de séance. *(Protestations sur les bancs du groupe EPR.)*

M. le président. Elle est de droit.

M. Bastien Lachaud. C'est lunaire !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures trente-cinq, est reprise à vingt-trois heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Article 3 (suite)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je n'ai toujours pas compris la réponse de M. Thiériot. Nos prédécesseurs ont défini en 2013, dans une loi de programmation militaire, ce que sont les opérations extérieures : pourquoi donc prétendre que ce serait là un débat de niveau constitutionnel ? Ce qui appartient au niveau constitutionnel, je n'en disconviens pas, c'est de rappeler que l'engagement extérieur relève de l'article 35 de la Constitution. Il appartient en revanche à la loi de définir ce qu'est un engagement extérieur.

Certes, madame la ministre, le ministère a indiqué dans un rapport comment il conçoit les différentes catégories de déploiements opérationnels. Toutefois, si les parlementaires décident, comme leurs prédécesseurs de 2013, de légiférer sur cette question, le fruit de leurs délibérations l'emportera sur un rapport ministériel.

L'amendement n° 237 a donc parfaitement sa place dans le texte. Il devrait être adopté, car il renforce les pouvoirs du Parlement et contribue de surcroît à une clarification budgétaire.

(L'amendement n° 237 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 3.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	49
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour l'adoption	45
contre	4

(L'article 3 est adopté.)

Après l'article 3

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 574 rectifié portant article additionnel après l'article 3.

M. Laurent Jacobelli. Le législateur a établi que le produit des cessions immobilières liées au patrimoine de nos armées revient à nos armées. La Cour des comptes a cependant identifié un certain nombre de cas où ce principe n'avait pas été respecté – la cession de l'îlot Saint-Germain, par exemple.

L'amendement de mon collègue Tonussi prévoit donc de préciser que le respect de ce principe conditionne la sincérité budgétaire de la programmation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. C'est déjà le cas.

M. Laurent Jacobelli. Bah non !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Permettez-moi de citer le président Jean-Michel Jacques, alors rapporteur de la LPM de 2023.

M. Sylvain Maillard. Excellent !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. À propos de l'article 4, alinéa 5, il écrivait dans son rapport : « Dans la continuité de la précédente LPM, cet alinéa garantit le retour de l'intégralité du produit des cessions immobilières au bénéfice du ministère des armées. » Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable, pour la même raison.

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Après avoir écouté M. le rapporteur, je retire l'amendement.

(L'amendement n° 574 rectifié est retiré.)

Article 4

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. L'article 4 modifie les cibles d'augmentation des effectifs pour nos armées en tirant les conséquences de l'insuffisance des derniers recrutements. La LPM 2024-2030 prévoyait une hausse de 4 900 ETP – équivalents temps plein – entre 2026 et 2030, avec un point de passage à 271 800 ETP en 2027 pour atteindre 275 000 en 2030. Ces cibles n'ayant pas été atteintes, le présent article reporte sur les années suivantes l'effort à accomplir, en espérant que le rattrapage aura bien lieu.

Compte tenu de la démographie, cependant, les bonnes années pour recruter sont derrière nous et nous payons aujourd'hui les conséquences des recrutements insuffisants des années précédentes. Tant que nous ne prévoyons pas un dispositif d'avance-retard permettant de lisser les recrutements avec des cibles pluriannuelles au lieu de schémas d'emplois annuels, nous échouons à atteindre nos objectifs. Nous devons pouvoir recruter plus les années où nous arrivons à le faire, et moins quand cela est plus difficile.

Je regarde donc avec perplexité le refus du Gouvernement de considérer un tel dispositif d'avance-retard. Certes, cela demanderait une remise en cause de l'annualité budgétaire sur un certain nombre de sujets ; reste que nos armées en tireraient un important bénéfice.

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 487 deuxième rectification.

Mme Anna Pic. Il vise à supprimer toute référence à la généralisation du SNU, en supprimant l'alinéa 5 de l'article 7 de la LPM 2024-2030. Le Gouvernement a en effet décidé en septembre 2025 sa mise en extinction et l'instauration,

selon les termes de l'article 24 du présent projet de loi, d'un service national volontaire. Cela acte l'échec du SNU, incapable de réaliser des objectifs au demeurant mal définis.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends votre intention, madame Pic, mais votre amendement n° 484 me semble bien plus précis. Avis défavorable sur le présent amendement ; en revanche, je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée sur le n° 484.

M. le président. Maintenez-vous l'amendement, madame Pic ?

Mme Anna Pic. N'ayant pas encore présenté le n° 484, je maintiens celui-ci.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Il semble pertinent de purger la loi de programmation militaire de toute mention de la généralisation du service national universel, puisqu'il a été abandonné. Aucun argument ne s'y oppose.

Rappelons brièvement la nature et l'histoire de ce service national universel : une succession d'ajustements, ministre après ministre, pour chercher un format valable à l'intuition d'un homme qui avait eu seul l'idée de ce dispositif – mais ce n'était pas un caprice, selon Mme Darrieussecq.

Ce toilettage relève donc du bon sens, d'autant que le maintien de deux dispositifs concurrents pourrait semer la confusion entre service national universel et service national volontaire.

(L'amendement n° 487 deuxième rectification est retiré.)

M. le président. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 484.

Mme Anna Pic. Il tend à supprimer, à la première phrase de l'alinéa 5, la mention des volontaires du service national universel, puisqu'il n'en est plus question. Cela permettra de dire ce qui existe, sans supprimer ce qui a existé : la LPM de 2023 a tenté de mettre en place le SNU. L'actualisation acte la naissance d'un nouveau dispositif, qui répond à des objectifs clairs et qui devra être lancé dès cette année.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. La commission a donné un avis favorable. Les rapporteurs donnent un avis défavorable à titre personnel.

M. Bastien Lachaud. Mais pourquoi ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Sagesse.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je ne comprends plus rien aux positions de nos rapporteurs ! Après 23 h 30, je crois que ça ne répond plus. Ce qui est en cause, c'est la fin du SNU. Rappelons que le président de la République s'était engagé à

ce que celui-ci ne pèse pas sur les armées. Or il s'est retrouvé dans la loi de programmation militaire – une petite entorse à la parole présidentielle.

Au moins, le service national volontaire est bien présenté comme un dispositif des armées ; il pèsera d'ailleurs sur son budget : 2,3 milliards d'euros y ont été affectés.

Nous aurons traîné l'affaire du SNU pendant deux quinquennats, comme le sparadrap du capitaine Haddock. Il a, d'une certaine façon, pesé sur la crédibilité du Président, qui aurait mieux fait de s'en débarrasser plus tôt.

(L'amendement n° 484 n'est pas adopté.)

M. Aurélien Saintoul. Mais le SNU n'existe plus !

M. le président. Sur l'article 4, je suis saisi par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 238.

M. Bastien Lachaud. Vu l'heure, les votes ne reflètent pas vraiment ce dont nos armées auraient besoin : on refuse de supprimer des scories pour simplifier la loi.

Mme Anna Pic. En effet, c'est n'importe quoi !

M. Bastien Lachaud. J'espère que cet amendement aura droit à davantage d'attention.

Il tend à mettre en place un dispositif d'avance-retard permettant de lisser les recrutements. Ce système existait auparavant au sein du ministère des armées et permettait un pilotage beaucoup plus fin par les DRH des ministères de la défense et des armées et par les centres de formation et de recrutement : selon les années, ils pouvaient recruter plus ou moins.

Avec ce système, la cible de la LPM serait plus facilement atteinte. Les effets de bord budgétaires seraient minimes ; en revanche, le recrutement serait beaucoup plus efficace. En tant que rapporteur pour avis sur le programme 212 *Soutien de la politique de la défense*, je vous assure que la demande des armées à ce sujet est forte.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Je partage cette préoccupation, puisque j'avais déposé un amendement en ce sens en commission. Mme la ministre avait alors indiqué que ces dispositions étaient déjà en vigueur et permettaient d'adapter la gestion des schémas d'emploi au sein du ministère des armées. Par conséquent, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je confirme que des adaptations peuvent d'ores et déjà être obtenues par simple arbitrage interministériel, sans vecteur législatif ou réglementaire, sur le fondement du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État – qui évoque explicitement cette possibilité. Je demande donc le retrait de l'amendement, faute de quoi je donnerai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. J'entends vos propos sur de possibles adaptations, mais ce qui se passe dans les faits, c'est le rebasage : lorsque les objectifs ne sont pas atteints, les postes sont perdus. Vous pouvez interroger tous les DRH des armées : voilà la politique réellement mise en œuvre.

En tant que députés, nous devons montrer que nous voulons l'application du dispositif d'adaptation. C'est possible, mais il manque la volonté politique. Or nous sommes l'instance politique qui doit envoyer ce signal. Nos armées en ont besoin. Vous pouvez aussi décider de faire fi de ce qu'elles demandent.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. La cible de 275 000 emplois fixée en début de période est maintenue ; c'est précisément parce que nous voulons l'atteindre.

(L'amendement n° 238 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 4.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	49
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Pour l'adoption	39
contre	6

(L'article 4 est adopté.)

Après l'article 4

M. le président. La parole est à Mme Constance Le Grip, pour soutenir l'amendement n° 77 portant article additionnel après l'article 4.

Mme Constance Le Grip. Il aborde un sujet qui, j'en suis persuadée, est cher à tous : l'amélioration de la condition militaire. Il rappelle l'obligation faite au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport évaluant les effets de la nouvelle politique de rémunération des militaires.

L'amendement tend à insérer les mots « et la mise en œuvre », après « effets », à l'avant-dernier alinéa de l'article 7 de la loi de programmation militaire de 2023.

Il est en effet important que le rapport remis au Parlement évalue précisément les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération des militaires.

M. le président. Sur l'article 4 *bis*, je suis saisi par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 77 ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Depuis le décret de 2017 et la LPM de 2023, d'importantes mesures ont été prises pour revaloriser les grilles indiciaires de l'armée et améliorer la condition militaire – NPRM, mesures indiciaires ou plan « famille ». La demande de notre chère collègue est donc partagée. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Sagesse.

(L'amendement n° 77 est adopté.)

Article 4 bis

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Enfin ! Enfin un Livre blanc ! Nous l'attendions depuis plus de dix ans !

M. Antoine Léaument. Eh oui !

M. Bastien Lachaud. Nous voyons le résultat de deux LPM sans Livre blanc : lors de l'actualisation, nous ne savons plus si nous nous occupons du format, du modèle ou de son adaptation.

Il arrive cependant au mauvais moment : une dernière année de quinquennat présidentiel, allons donc ! Ce serait donc le président sortant qui fixerait les orientations militaires pour son successeur ? Nous marchons sur la tête !

M. Aurélien Saintoul. Tout à fait !

M. Bastien Lachaud. Je sais que la Macronie ne respecte aucunement le principe démocratique...

M. François Cormier-Bouligeon. Écoutez, nous avons quand même été élus !

M. Bastien Lachaud. ...et le résultat des élections et que ses membres veulent imposer leurs vues même quand ils perdent les élections. Et comme ils vont perdre la présidentielle...

M. François Cormier-Bouligeon. Vous ne l'avez jamais gagnée !

M. Bastien Lachaud. ...ils veulent tout faire pour engager leurs successeurs. Tout cela n'est pas sérieux ! C'est au nouveau président de lancer un Livre blanc et une nouvelle LPM. Enfin un Livre blanc, bien sûr, mais ce n'est plus le moment ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Sylvain Berrios. Mieux qu'un Livre rouge !

M. le président. Je mets aux voix l'article 4 bis.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	48
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour l'adoption	24
contre	14

(L'article 4 bis est adopté.)

Article 4 ter

M. le président. La parole est à M. Steevy Gustave, pour soutenir l'amendement n° 715.

M. Steevy Gustave. À première vue, l'objet de cet amendement peut sembler secondaire. Il touche pourtant à un enjeu très concret : les conditions de vie et de travail de nos militaires et de leurs partenaires opérationnels que sont les chiens militaires.

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Steevy Gustave. Merci ! Ces chiens participent directement à des missions essentielles de détection d'explosifs, de protection des sites, d'intervention, de recherche, de sauvetage, de pistage et de reconnaissance. Ils permettent de sauver des vies humaines. Leur engagement est compris et reconnu par l'attribution de distinctions honorifiques.

Derrière ces capacités opérationnelles, il y a des binômes indissociables, le maître-chien et son animal. Leur efficacité repose sur la confiance et sur l'entraînement, mais également sur des conditions d'hébergement et de travail adaptées. Or les chenils restent insuffisamment intégrés par l'État à l'évaluation globale des infrastructures du ministère des armées. Ces angles morts empêchent d'identifier précisément les besoins, qu'il s'agisse de salubrité, de sécurité ou d'adaptation aux exigences opérationnelles.

M. Vincent Caure. Problème de niche !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Le bilan des infrastructures les intègre toutes, il n'y a donc aucune raison particulière de mettre en exergue les chenils. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable également. Entre autres responsabilités, les vétérinaires doivent contrôler la qualité de l'hébergement des chiens. Je vous invite, monsieur le député, à visiter le 132^e régiment d'infanterie cynotechnique, à Suippes : vous apprécierez la qualité des infrastructures réservées aux chiens.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Si mettre en balance l'état de l'immobilier militaire et celui des infrastructures réservées aux chiens de nos armées me semble quelque peu maladroit, il convient de s'assurer de la qualité de ces dernières.

Madame la ministre, j'ai moi-même prévu de me rendre à Suippes et je me réjouis déjà de ce que je vais y découvrir.

Nous concluons cette séance sur une note en apparence plus légère. En réalité, le sujet est sérieux car le régiment de Suippes a été endeuillé récemment. Nous avons le plus grand respect pour les militaires qui s'engagent et nous savons également la contribution des animaux, en l'occurrence des chiens.

M. Antoine Léaument. Ne faites pas la sourde oreille !

(L'amendement n° 715 n'est pas adopté.)

M. le président. Avant de nous quitter, je voulais vous informer que nous avons examiné aujourd'hui 210 amendements (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes EPR et LFI-NFP) ; il en reste 275. Cela devrait nous donner à tous matière à réflexion lorsque nous reprendrons cette discussion.

M. François Cormier-Bouligeon. Excellente présidence !

M. le président. Je vous souhaite un très bon retour dans vos circonscriptions pour les cérémonies du 8 Mai.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, lundi 11 mai, à seize heures :

Discussion, en nouvelle lecture, de la proposition de loi visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers ;

Discussion de la proposition de résolution européenne visant à condamner la dérive illibérale et autoritaire du Gouvernement géorgien et à réaffirmer notre soutien au destin européen de la Géorgie ;

Discussion de la proposition de loi visant à moderniser et à simplifier la protection juridique des majeurs ;

Discussion de la proposition de loi visant à garantir le droit d'accès aux origines personnelles par la légalisation des tests génétiques à visée généalogique.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra